

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION – CFVU-2025-PROCÈS VERBAL-36

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 30 JUIN 2025

VU le Code de l'éducation ;

VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;

VU le procès-verbal présenté à la commission de la formation et de la vie universitaire et annexé à la présente délibération ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Approuve le procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du lundi 30 septembre 2025

ARTICLE 2 :

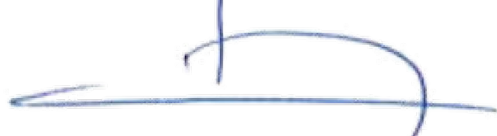
La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 22 septembre 2025

Fait à Créteil, le lundi 22 septembre 2025

**Le Vice-Président Formation et de la
Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**



Arnaud THAUVRON

Le Président par intérim de l'Université



Amílcar BERNARDINO

Nombre de membres constituant le conseil : 40	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 38	
Quorum : 20	Votants : 14
Membres présents : 14	Votes exprimés : 23
Membres représentés : 9	Pour : 23
Total des membres présents et représentés : 23	Contre : 0
	Abstention : 0

Pièce-jointe : compte-rendu de la commission de la formation et de la vie universitaire du 30 juin 2025.

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DU

LUNDI 30 JUIN 2025

Ordre du jour

1.	Informations générales	6
2.	Approbation des procès-verbaux de la séance du lundi 2 juin 2025	6
3.	Vie étudiante	7
3.1.	Examen de la répartition des projets d'initiatives étudiantes- 6ème appel à projets- Exercice 2024/2025	7
3.2.	Présentation du bilan des projets d'initiatives étudiantes 2024/2025 et examen de la mise en cadrage FSIE 2025/2026	19
3.3	Présentation du bilan de la commission d'action sociale 2024/2025 et examen de la mise à jour du cadrage CAS 2024/2026	25
3.4	Examen de la mise à jour du cadrage de la commission CVEC et procédure des appels à projets à partir de la rentrée 2025/2026	28
3.5	Examen de la mise à jour du cadrage Engagement pour la rentrée universitaire 2025/2026	30
4.	Organisation des études	30
4.1	Examen des calendriers universitaires des formations 2025/2026 (2ème partie)	30
4.2	Examen des modifications des maquettes et Modalités des Contrôles des Connaissances et des Compétences (M3C) pour 2025/2026 (2ème partie)	31
4.3	Examen de l'offre des UE d'ouverture et de leurs calendriers pour 2025/2026	38
4.4	Examen des dispositions générales concernant les règles de progression et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) en Diplôme Ingénieur pour l'année 2025/2026	41
4.5	Examen de la modification du cadrage sur le Régime Spécial Études (RSE) 2025/2026, pour l'ajout de la mention des sportifs de haut niveau universitaire et rectification concernant le congé menstruel	43
4.6	Examen de la campagne pour les Diplômes Universitaires (DU), les Certificats d'Université (CU) et les Diplômes Interuniversitaires (DIU) -3ème vague- CDU	44
4.7	Information sur la demande d'accréditation hors-vague de la licence Professorat des Écoles (LPE)	46
5.	Vie de l'établissement	53
5.1	Point d'information sur les Journées Portes Ouvertes (JPO) de l'UPEC 2026	53
5.2	Présentation de la note sur le « dispositif linguistique d'intégration pour les étudiants internationaux »	53
6.	Questions diverses	59

Parmi les membres du conseil académique, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président de l'Université

Collège A

M. BOFFA Romain

Collège B

M. DOMINGUES Rui Patrick

M. GERMAIN Philippe

Mme BONNASSIEUX Corinne

Mme MARQUEZ Sonia

M. AISSAT Abdelrazak

Collège des personnels BIATSS

M. HUET Jean-Baptiste

Mme LARAIN Lydia

M. COSTES Bruno

Collège dit « des usagers »

M. GACHOWSKI Thomas

Mme HALLERMEYER Lara

Mme GRAS Elisabeth

M. BOUCET Yvan

M. MEUDEC Romain

Mme ZILLIGEN Lyssandre

Mme DAVID Constance

Collège dit « des personnalités extérieures »

M. RUSIN Jacques

Parmi les membres du conseil académique, étaient présents par procuration :

Collège A

M. JOURDAIN Philippe (pouvoir à M. GERMAIN)
 Mme GOROCHOV Nathalie (pouvoir à Mme BONNASSIEUX)
 Mme PERELMAN Galina (pouvoir à Mme MARQUEZ)
 M. AUDARD Vincent (pouvoir à M. DUBOIS-RANDÉ)
 Mme LECHAPT-ZALCMAN Emanuele (pouvoir à M. DOMINGUES)

Collège B

Mme RIFAI Hala (pouvoir à Mme BONNASSIEUX)
 Mme BARAU Caroline (pouvoir à M. DOMINGUES)

Collège dit « des usagers »

M. LEJEUNE Matthieu (pouvoir à Mme ZILLIGEN)
 M. BRICET Jean-Baptiste (pouvoir à Mme DAVID)

Parmi les invités et membres de droit, étaient présents ou représentés :

M. THAUVRON Arnaud
 Mme GOULLET DE RUGY Anne
 Mme FRENKIEL Émilie
 M. GAUCHER Andréa
 M. GUERRIEN Frédéric
 M. TUZLU Taylan
 M. REY Julien
 Mme RENAUT Sophie
 Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra
 Mme FAURE Bénédicte

M. DUYCK Clément
M. CHELGHOUM Lounes
M. Yann BASSAGLIA
M. PALAU Yves
M. VIDEAU Yann
Mme BENARD Frédérique
Mme CHAFI Pauline
Mme MARTIN Dara
M. LASNIER Laurent
Mme BENOIST Joanna
Mme FAURE Joëlle
Mme SIMOUTRE Laure
Mme BEMBA Flora
Mme DULIC Sanja
Mme TORRIERO Carole
M. ORMIERE Lucas

La séance débute à 15 h 6.

1. Informations générales

M. DUBOIS-RANDÉ : Un mot particulier pour les étudiantes, étudiants, vraiment « chapeau » ! On est dans l'université des réussites, c'était ce mot pluriel qui était important, l'ascenseur social, c'est vraiment une marque de fabrique de cette université. Je crois qu'il faut continuer. L'inclusion, également, par l'apprentissage et je pense qu'on a tous travaillé à modifier, un peu, cette université dans le sens d'une participation plus forte des étudiantes, étudiants. On l'a vu, en tout cas, sur la prise en compte extrêmement forte. C'était une volonté personnelle aussi, mais largement poussée par l'ensemble de l'équipe et des services. Je remercie l'ensemble de tous ceux qui ont participé à cette démarche. En tout cas, bravo à nos étudiantes, étudiants, bien sûr, à tous nos chercheurs, enseignants-chercheurs, enseignants. Personnellement, moi, je suis fier d'être à l'UPEC et fier de nos étudiants. Je les ai toujours appelés « les enfants de la République », je continuerai de le faire en ce sens : réussissez ! Vous êtes l'avenir du pays et on a besoin de vous.

2. Approbation des procès-verbaux de la séance du lundi 2 juin 2025

M. THAUVRON : Y a-t-il des questions sur ce procès-verbal ? Où on en est du quorum et des votants ?

Mme MARTIN donne les procurations.

Le PV de la séance du lundi 2 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

3. Vie étudiante

3.1. Examen de la répartition des projets d'initiatives étudiantes — 6e appel à projets — Exercice 2024/2025

Un diaporama est projeté.

Mme GOULLET de RUGY : Bonjour à toutes et à tous, donc voici les projets issus du 6e appel à projets d'initiatives étudiantes. La commission s'est tenue la semaine dernière et a examiné 18 projets qui sont, ici, présentés. Les premiers projets, à plus de 1000 euros, sont passés en commission et les autres ont été simplement présentés sans déplacer les porteurs de projet.

- IEP DE FONTAINEBLEAU

Le premier projet concerne le BDE de l'IEP de Fontainebleau, il s'agit de l'évènement « Bienvenue à Fontainebleau » qui aura lieu le 18 septembre 2025, à la même date que la semaine « Bienvenue à l'UPEC ». Il y aura un certain nombre d'activités autour de journées d'intégration.

- IEP DE FONTAINEBLEAU

Deux projets récurrents émanant de la Maison des Arts à Fontainebleau. Le premier projet, c'est du financement de matériel pour des ateliers artistiques. Le second projet, ce sont des sorties culturelles à destination des étudiants des sites de Fontainebleau, programmées sur l'année 2025-2026.

- IEP DE FONTAINEBLEAU

Le quatrième projet, c'est un voyage à Londres organisé par les Politistes de Fontainebleau, avec un certain nombre de visites, y compris politiques. L'avis était favorable, mais avec une subvention proposée légèrement inférieure à ce qui était demandé. Il s'agit d'un voyage pour 30 étudiants, la subvention proposée est de 3 000 euros avec une proposition de tarifs spécifiques pour les adhérents et les boursiers.

- IEP DE FONTAINEBLEAU

Le projet Polysports consiste à organiser des activités sportives lors de la semaine d'intégration, toujours la semaine du 18 septembre 2025, sur site et la subvention proposée correspond à celle qui était demandée de 2 000 euros.

- FACULTÉ DE SANTÉ

Le pôle social de l'association des étudiants de médecine de Créteil, qui s'est autonomisé, demande une activité, totalement récurrente, chaque année, c'est « Octobre Rose », des activités pour le mois de la prévention contre le cancer du sein.

- FACULTÉ DE SANTÉ

Le septième projet, c'est l'association des étudiants de médecine de Créteil. Le pôle échange international demande une activité récurrente qui consiste à favoriser les échanges entre les étudiants en médecine d'universités françaises et ceux d'universités étrangères. Il s'agit d'une subvention pour participer à l'accueil des étudiants étrangers. La subvention proposée est de 800 euros, elle est légèrement inférieure à ce qui avait été demandé. Les dépenses ont été concentrées sur les étudiants de Créteil.

- FACULTÉ DE SANTÉ

Toujours pour l'association des étudiants en médecine. Là, il s'agit d'imprimer un *Yearbook* avec un certain nombre d'images de l'année par promotion. Cette impression donne lieu à une subvention de 1 920 euros qui correspond à ce qui était demandé par les étudiants.

- FACULTÉ DE SANTÉ

Ensuite, toujours en médecine, c'est le BDE sport qui s'équipe pour les jeux de rugby, c'est un certain nombre d'équipements pour un montant de 1 870 euros.

- FACULTÉ DE SANTÉ

Toujours en médecine, l'association Tac Tic demandait des subventions pour la mise en place d'ateliers pour les deuxièmes et sixièmes années afin de favoriser l'intégration pour un montant de 1 110 euros. C'est un projet récurrent selon les promotions.

- FACULTÉ DE DROIT

Maintenant, le onzième projet, « Le droit de réussir ». Là, il s'agit de mettre en place dans la Faculté de Droit, une cérémonie de remise des diplômes en fin de cycle de licence. Là aussi, la subvention a été légèrement abaissée par rapport à ce qui était demandé dans la mesure où une remise de diplômes, ça relève plutôt de la formation et de la composante, mais, comme il y avait une réelle initiative étudiante pour la licence, il y avait une auto-organisation des étudiants, la commission propose d'attribuer 1 000 euros à cette initiative.

- FACULTÉ DE SANTÉ

Ensuite, l'Association cristolienne des arts, l'ACA, fait une demande récurrente de subvention pour des jeux collectifs à hauteur de 430 euros.

- FACULTÉ DE SANTÉ

Le pôle social de l'AEMC propose des activités sur le mois de novembre autour de la lutte contre le cancer de la prostate et des testicules. Une subvention demandée à hauteur de 210 euros avec avis favorable.

- FACULTÉ DE DROIT

Ensuite, l'association du Master 2 Droit des personnes et des patrimoines UPEC souhaitait mettre en place une cérémonie de remise des diplômes seulement pour ce master. L'avis est défavorable, il anticipe, un petit peu, le changement de cadrage du point suivant à l'ordre du jour, puisque les remises de diplôme ne seront plus finançables par le FSIE. On est sur un évènement plus formation que vie étudiante.

- IEP DE FONTAINEBLEAU

Le quinzième projet, c'est l'association Penser le monde de Fontainebleau qui propose des sorties culturelles sur l'année 2025-2026.

- IEP DE FONTAINEBLEAU

Le seizième projet, c'est pour l'impression du journal *Plume*, sachant que Penser le monde, aujourd'hui, dispose de deux antennes, une antenne Créteil, une antenne Fontainebleau et il y a donc deux journaux. L'un, qui a gardé le titre initial *Plume*, c'est une demande de subvention récurrente pour impression de 440 euros. L'autre, qui s'appelle *L'Etu Cristolien*, je crois, est le journal papier de Penser le Monde de Créteil.

- FACULTÉ DE SANTÉ

Et enfin, voici les deux derniers projets. L'un qui concerne toujours l'AEMC, auprès des enfants petits opérés du centre intercommunal de Créteil de 220 euros pendant la période de Noël. L'autre, un projet qui a été reporté, il s'agit d'un projet « Hackathon IA et Santé » qui aura finalement lieu à l'automne, avec une subvention proposée de 860 euros, correspondant à ce qui avait été demandé.

Voilà la liste des projets, avec les propositions de la commission, qui sont passées la semaine dernière lors du 6e appel à projets.

THAUVRON : Cela fait donc de 17 appels à projets recevables sur 18 pour un total de 30 000 euros. Alors, y a-t-il des questions ?

M. GERMAIN : En fait, ma question porte sur la répartition de ces projets. On constate qu'il y a un projet qui a été retenu du côté du droit, un qui a été refusé donc, là, il faudrait des précisions. Pourquoi en licence et pas en master ? Et ce n'est pas le plus important. A côté de ça, il y a essentiellement des projets émanant de Fontainebleau et quelques projets, aussi, je crois, émanant de la médecine. Donc ce sont les deux composantes où on voit fleurir des projets. Alors, il semblerait que ce soient les seules, que les étudiants des autres composantes n'en aient pas proposé, puisque, sinon on les verrait être refusées, ce qui n'est pas le cas. Mais ça pose quand même un immense

problème. Il s'agit de l'argent de la CVEC, donc de tous les étudiants. Toutes les composantes versent une somme qui sert à abonder ces projets et, finalement, il n'y a que deux composantes dont les étudiants font des demandes. Alors c'est très bien qu'ils fassent des demandes, mais ça pose quand même un problème. Cette logique d'appel à projets, elle aboutit à ce résultat et c'est quand même le constat majeur qu'on peut faire. La critique majeure qu'on peut faire d'une logique d'appel à projets telle qu'elle est organisée.

Mme GOULLET de RUGY : Oui, c'est plus une logique, ici, d'appel à initiatives. C'est plus une logique de reconnaissance des initiatives étudiantes que réellement d'appel à projets.

M. GERMAIN : Oui, peu importe le mot ! Mais cela aboutit à ce résultat !

Mme GOULLET de RUGY : Bah, non, l'appel à projets, c'est quand même quelque chose, d'un peu différent. Là, ce sont des initiatives avec une demande de financement.

M. GERMAIN : C'est basé sur l'initiative de chacun et ça produit un résultat qui pose question.

Mme GOULLET de RUGY : Sur le résultat, il faut peut-être laisser la parole aux étudiants. Les étudiants en médecine représentent quand même un quart des étudiants de Créteil, donc ce n'est pas très étonnant. Pour Fontainebleau, effectivement, ce n'est pas un quart des étudiants, on est d'accord, c'est 1 000 étudiants. Ils sont très dynamiques, ça fait partie de l'IEP d'avoir beaucoup d'initiatives. Pour l'instant, cela n'a jamais empêché d'autres initiatives qui sont toujours les bienvenues. Il se trouve qu'on essaie, on verra dans le cadrage, justement d'avoir des règles qui sont les mêmes pour tout le

monde, donc de limiter les subventions pour certaines initiatives, comme les voyages ou encore les galas qui sont très coûteux et prennent aussi des parts CVEC importantes. Alors, là, pour l'instant, on a toujours augmenté le budget, on n'a pas substitué des projets à d'autres.

M. GERMAIN : Je n'ai pas dit qu'on avait substitué des projets à d'autres. Je fais le constat que l'argent de tous les étudiants va sur deux composantes. Je suis d'accord qu'en médecine, il y a beaucoup d'étudiants, il y a des projets et ce n'est peut-être pas là qu'il y en a le plus d'ailleurs, je crois que c'est...

Mme MARQUEZ : L'IEP, il est coûteux, le premier !

M. GERMAIN : Voilà et c'est un problème. Je veux bien que ce soit de l'initiative qui aboutisse à ce résultat, mais, pour moi, ce résultat est insatisfaisant et vous n'avez pas répondu à cette question.

M. THAUVRON : La réponse est simple. Nous examinons les dossiers qui nous sont remontés. Tous les ans, généralement, c'est Sonia qui pose la question, qui fait la remarque, c'est bien de changer. Et à chaque fois, nous faisons la même réponse. Nous sommes tous en attente de projets venant des autres composantes. Il y a un certain nombre de directeurs de composantes ici, eux-mêmes relaient l'information dans leur composante. En l'état actuel, cela ne se fait pas au détriment d'autres composantes. Je veux dire, il n'y a rien à ajuster ! Cela ne se fait pas au détriment d'une composante, le sujet, il est là !

M. GERMAIN : Il n'est pas sûr que ça ne se fasse pas au détriment d'autres composantes !

M. THAUVRON : Bien sûr que si ! Puisqu'ils sont tous là.

M. GERMAIN : Ce n'est pas parce que des gens n'ont rien demandé que des choses ne pourraient pas exister !

Mme GOULLET de RUGY : On est sur un budget de 250 000 euros. Le budget de la CVEC, c'est 2 millions. Donc, tout ce qui est santé, aide aux étudiants internationaux, sport, tout ça, c'est pour tous les étudiants, ça ne relève pas de l'initiative. Ensuite, il y a la commission CVEC, ça, c'est à l'initiative des composantes et, là, sur l'appel à projets CVEC, on n'est pas sur une demande spécifique de l'IEP, loin de là. On va avoir, effectivement, des demandes de toutes les composantes, qui parfois sont programmées. Ça peut être de l'investissement dans l'amélioration de locaux dédiés à la vie étudiante, ce qui est une de nos priorités. Là, c'est d'autres logiques qui font que certaines composantes n'ont jamais de projets CVEC, et on en est bien conscient, L'AEI, par exemple. Pourquoi ? Parce que c'est une grosse composante où il y a peu de personnel pour porter ces projets-là. Donc il y a du positif dans cette logique de « on part des initiatives », parce que je pense que c'est bien que, comme dans toutes les universités, on parte des initiatives étudiantes ou des initiatives de composantes. C'est au plus près du terrain qu'on peut penser à aménager un petit local ou rendre un hall plus agréable. C'est quand même pratique de partir du terrain, on a une idée de ce qui pourrait être mieux, mais c'est à travailler pour élargir les initiatives. Moi, je ne le travaillerai pas dans le sens de refuser des projets qui sont là. Ni venant de médecine, ni venant d'IEP, ni venant d'aucune association étudiante.

M. GERMAIN : Alors, on le travaille comment ?

Mme GOULLET de RUGY : En sollicitant les étudiants de toutes les composantes. En sollicitant les composantes. Voilà ! Et puis, aussi sur le budget CVEC, par exemple, on a l'idée qu'on doit essayer ce qui a été réussi

quelque part. Donc, je ne sais pas, moi, des fontaines à eau, des aménagements, etc. Que cela puisse bénéficier à des composantes qui n'avaient pas répondu à l'appel à projets, par exemple à qui on donnerait la possibilité de bénéficier de ces initiatives

M. THAUVRON : Il y a 7 directeurs de composantes, aujourd'hui, dans cette salle. Le travail des directeurs de composantes, c'est de redescendre l'information, c'est ce qu'ils font.

Mme HALLERMEYER : Bonjour, je m'appelle Lara, je suis élue UPEC EN COMMUN de l'UFR DROIT. Si je peux me permettre d'apporter juste une précision par rapport à ce que vous dites. Quelque chose qu'on regarde beaucoup aussi, c'est le prorata du nombre d'étudiants bénéficiaires par rapport à la somme demandée. Comme on le disait tout à l'heure, un quart des étudiants sont en médecine, ce qui fait que, proportionnellement, il y a énormément d'étudiants qui bénéficient de l'argent qu'on donne. On n'accorde pas d'argent à des projets où il y a très peu d'étudiants qui en bénéficient. Deuxième point : je pense qu'il y a plus de composantes qui demandent que d'autres, tout simplement parce que, moi, je sais que nous, en droit, on a la chance d'avoir un doyen qui accorde peut-être plus facilement de l'argent, ce qui fait qu'on passe beaucoup par l'argent de la composante plutôt que par la FSIE. Donc, forcément, il y a moins de demandes FSIE. Je pense qu'il n'y a pas que notre cas, c'est le cas d'autres composantes qui utilisent d'autres moyens de financement. C'est pour ça que ce n'est pas proportionnel. Mais on ne peut pas refuser des initiatives étudiantes parce que d'autres n'en proposent peut-être pas ou pas assez. Moi, je le dis parce que je suis en droit et que nous ne sommes pas les plus privilégiés sur ce sujet-là. Pourtant je trouve ça juste qu'on donne aux étudiants en médecine ou aux autres par rapport au nombre d'étudiants et aussi parce qu'on passe par d'autres moyens de financement.

Mme FRENKIEL : Très rapidement parce que les deux réponses aussi donnaient des éléments de contexte importants. Il me semble qu'on ne peut pas se concentrer sur l'argent de la FSIE sans penser CVEC et sans penser ce qui se passe au niveau des composantes et les besoins des étudiantes, étudiants. En commission CVEC, il y a énormément, comme tu disais Anne, de projets qui sont menés par d'autres composantes et nous, à Fontainebleau, on est moins actif à ce niveau-là. Je pense qu'il faut vraiment contextualiser, sinon la discussion a moins de sens.

Mme MARQUEZ : Effectivement, je fais souvent la remarque. Tu disais : « La réponse est simple » ! Oui, mais je la trouve trop simple ! C'est-à-dire que, bien sûr, tout le monde peut postuler et je trouve que ça se fait au détriment des autres. Bien sûr qu'ils peuvent postuler, mais la question, c'est de communiquer suffisamment et d'aider suffisamment les étudiants sur les autres campus pour présenter les projets. Je l'avais déjà suggéré pour qu'on en parle, soit ici en CFVU, soit sous la forme d'un groupe de travail, soit en commission pour réfléchir à une manière de communiquer suffisamment et d'apporter de l'aide aux étudiants pour monter leur projet, de façon à ce que les autres composantes s'en emparent aussi. Cela se fait au détriment des autres parce qu'il n'y a pas de projets sur les autres composantes. On ne peut pas se contenter de dire : « Ils n'avaient qu'à demander, comme ils ne l'ont pas fait, ils n'auront rien. ».

M. THAUVRON : Ce n'est pas tout à fait ce qu'on dit, quand même ! C'est un peu excessif.

Mme MARQUEZ : Cela revient quand même à dire ça. La question, c'est de faire en sorte qu'ils puissent demander. Les initiatives concernent presque exclusivement Fontainebleau et la Faculté de Santé, avec un projet à

Fontainebleau très coûteux. Ce n'était pas écrit sur le diaporama, mais sur le tableau, il y a le nom d'un DJ. C'est un projet de 7 345 euros comprenant le financement d'un DJ ! Nous finançons donc un événement festif !

M. THAUVRON : C'est pour ça qu'il y a un Parlement étudiant et que son rôle consiste aussi à impulser cette initiative. Aujourd'hui, 7 directeurs de composantes sont présents dans la salle, je propose de leur demander, pourquoi il n'y a pas de projet ?

M. BASSAGLIA : Nous n'avons pas de remontées de projets, au niveau de la composante, bien que nous les encourageons.

Mme MARQUEZ : Oui donc il faut s'intéresser à cette question parce que la répartition est injuste.

M. THAUVRON : Je ne suis pas d'accord sur le fait qu'elle soit injuste, mais nous n'allons pas y consacrer des heures. Andréa, tu souhaites prendre la parole ? Ensuite, je propose que nous passions à un autre point parce que l'ordre du jour est chargé.

Mme GAUCHER : Merci. La question se pose, en effet. En ce qui nous concerne, le service de la DEVE et les élus étudiants, notre volonté est d'avoir un taux d'exécution à 100 % de la CVEC. Après la manière de l'utiliser, ce n'est vraiment pas simple. Si vous avez des idées, nous vous écoutons, mais vous pouvez peut-être le regarder sous un prisme différent. La totalité des financements ne vient pas de la FSIE, certaines composantes ont un budget. Par exemple, vous ne le voyez pas sur le tableau, mais, ce mois-ci, l'AEI a fait une intervention en conseil de gestion pour une demande de financement de mascotte. C'est un projet comme un autre, ils auraient pu passer par la FSIE, mais ils ont décidé de faire appel à leur composante pour diversifier les

moyens de financement. Le campus de Fontainebleau ne reçoit pas forcément cette aide de la composante, donc ils viennent le chercher en FSIE. C'est vrai qu'il faudrait harmoniser un peu plus les composantes qui déposent des projets, mais c'est aussi possible de le regarder sous un prisme différent. Laissons-nous du temps et d'autres projets viendront du Parlement étudiant.

M. THAUVRON : Merci Andréa, je propose qu'on passe au vote.

M. GERMAIN : J'aimerais faire une dernière remarque. Nous avons un désaccord qui a un fondement idéologique.

M. THAUVRON : Non, cela n'a rien à voir avec l'idéologie !

M. GERMAIN : Nous avons choisi un système qui repose sur l'initiative privée.

M. THAUVRON : Sur l'initiative étudiante et non privée.

M. GERMAIN : Sur initiative individuelle.

Mme GOULLET de RUGY : Ce sont les associations étudiantes qui répondent aux projets.

M. THAUVRON : Le terme d'idéologie que tu utilises n'a pas sa place dans le débat.

M. GERMAIN : Par ce système, nous aboutissons à des inégalités.

Mme GOULLET de RUGY : Concernant la répartition inégalitaire de la CVEC, il faudrait faire un bilan que je ne souhaite pas parce que je pense qu'on n'a pas

à mettre les campus en rivalité les uns, les autres. À Fontainebleau, quels sont les étudiants qui viennent au service de santé universitaire à Créteil ? Est-ce qu'ils en bénéficient ? Ce n'est pas forcément le cas. Est-ce qu'il y a un campus agréable à Fontainebleau ? Oui. Est-ce qu'il y a plus de béton à Créteil ? Oui. Effectivement, les campus sont diversifiés, c'est ce qui fait la richesse de l'UPEC. Il y a des campus décentralisés qui sont très appréciés des étudiants, quand on voit dans les enquêtes, parce qu'il y a des *city parks*, la possibilité de faire du sport en extérieur, des maisons étudiantes, des tas de lieux de vie qui sont financés par la CVEC.

Pour faire une analyse sociologique plutôt qu'idéologique, les étudiants en science politique sont plus mobilisés que d'autres étudiants, mais cela peut évoluer avec le temps. Par exemple, l'AEI était auparavant assez peu mobilisée et, depuis 10 ans, c'est une des composantes qui dépose des projets parfois très onéreux. En effet, les galas sont financièrement importants pour beaucoup d'étudiants.

Mme FRENKIEL : Je voudrais ajouter une dernière remarque. Vous avez tout à fait raison sur la communication. Il faut vraiment encourager globalement les étudiants et leur expliquer comment déposer des initiatives étudiantes. Pour cela, nous avons monté une fresque de l'Université qui s'adresse à tous les étudiants. L'objectif principal, c'est de leur montrer comment justement déposer des projets. Nous espérons que cela change les choses. Nous pourrions en reparler d'ici 12 mois.

M. THAUVRON : Très bien, merci. Je propose qu'on passe au vote.

La répartition des projets d'initiatives étudiantes 2024/2025 est adoptée. (8 abstentions)

3.2. Présentation du bilan des projets d'initiatives étudiantes 2024/2025 et examen de la mise en cadrage FSIE 2025/2026

Un diaporama est projeté.

Mme SIMOUTRE : Bonjour à toutes et à tous, quelques chiffres sur le FSIE pour 2024/2025. Nous avons eu 6 commissions, qui ont été organisées entre octobre 2024 et juin 2025, avec 122 projets déposés et 96 projets financés pour un montant total de 246 672 euros et un montant moyen attribué de 2 569 euros. Les initiatives sont réparties en fonction des différentes associations qui déposent des projets. Les initiatives dépendent aussi du nombre d'associations dans les composantes et dans les campus. Elles viennent en complémentarité des actions des services et des appels à projets CVEC donc, effectivement, selon les campus et les composantes, l'accès au service n'est pas forcément le même et ces initiatives viennent souvent en complémentarité.

Afin de mieux répartir l'enveloppe selon les différents projets, certains étant assez coûteux, nous proposons de modifier les critères d'éligibilité du cadrage FSIE pour l'année prochaine. Les cérémonies de remises de diplômes, qui relèvent plutôt des formations et de la composante ainsi que les congrès des organisations syndicales nationales, ne seront plus éligibles. Nous avons aussi décidé de fixer des critères pour certains projets coûteux, comme les galas et les séjours sportifs et culturels. Pour les galas, nous proposons de fixer un plafond à hauteur de 50 % maximum du budget global du projet et dans la limite de 8 000 euros. Pour les séjours sportifs et culturels, nous proposons de fixer un plafond à hauteur de 50 % maximum du budget global du projet et dans la limite du montant de la CVEC par étudiant bénéficiaire. Pour les projets ayant une finalité d'insertion professionnelle, il faut justifier d'un

cofinancement obligatoire de la composante associée pour avoir un financement de la FSIE.

Voici les principales modifications demandées cette année pour le cadrage. Je peux ajouter aussi une information sur l'aide et l'accompagnement des projets, Flora, chargée du développement des initiatives étudiantes, ici présente, passe la majorité de son temps à accompagner les porteurs de projet. Nous accordons une attention particulière à accompagner les étudiants et les associations n'ayant pas d'expérience dans le montage de projet. Nous organisons aussi des événements comme les *campus break* qui permettent de faire connaître le FSIE. Après, je rejoins le fait que la diversité des projets FSIE n'est pas assez valorisée sur les outils de communication de l'UPEC. Nous en avons conscience et, dans le schéma directeur de la Vie étudiante, des actions de valorisation de l'engagement étudiant, notamment des actions des associations étudiantes, sont prévues.

M. THAUVRON : Très bien. Merci beaucoup. L'objet du vote porte sur les mises à jour du cadrage. Y a-t-il des questions ?

M. GACHOWSKI : Bonjour, j'ai deux questions sur les modifications du cadrage. La première porte sur la cérémonie des diplômes, comment prenez-vous en compte le fait que certaines facultés soient moins bien dotées que d'autres ? Par exemple, l'IEP de Fontainebleau, pour l'instant, n'a pas forcément toujours les moyens de financer ce type d'événement. Est-ce que toutes les composantes ont les moyens de financer ces cérémonies ? Est-ce que ce n'est pas un peu extrême pour certaines facultés qui n'ont ni les moyens ni l'envie de financer les cérémonies de diplôme ? Ma deuxième question porte sur les congrès des organisations syndicales nationales, je voulais savoir ce qu'on comprenait dans le terme d'organisation syndicale ? Est-ce qu'on compte uniquement les organisations qui se revendiquent être des syndicats étudiants

ou est-ce qu'on prend en compte d'autres organisations qui ne s'en revendiquent pas ? Par exemple, on a financé, il n'y a pas longtemps, à hauteur de 15 000 euros le congrès de l'ANEMEF, qui ne se revendique pas comme étant un syndicat.

Mme SIMOUTRE : Pour les organisations syndicales nationales, cela concerne les associations de représentation étudiante l'ANEMEF est plutôt une association nationale de filière. Les congrès des organisations syndicales ne peuvent pas être soutenus par le FSIE. Pour les cérémonies de remise de diplôme, ces événements sont considérés comme relevant de la formation et ne peuvent pas être soutenus par le FSIE puisqu'ils ne peuvent pas être financés par la CVEC.

M. GACHOWSKI : Je souhaite revenir sur cette histoire de congrès. Je ne comprends pas très bien pourquoi des associations nationales de filière auraient le droit d'obtenir un financement et pas des organisations nationales générales ? Cela me paraît assez ambigu ! Par exemple, il y a des organisations nationales qui ont fonctionné par filière. Je pense notamment à la FAGE qui fonctionne par représentation de filière et d'autres organisations, comme *l'UNEF étudiante, qui fonctionnent vraiment de manière unitaire et ne pourraient pas en profiter. Je trouve que c'est assez complexe comme différence.

Mme SIMOUTRE : En réalité, les rencontres d'organisations nationales de filière relèvent plutôt d'événements, ayant trait à la formation, comme des ateliers qui mettent vraiment en réseau les structures et participent à renforcer les capacités des associations concernées. Le contenu est différent, en général, de l'assemblée d'une organisation syndicale nationale.

Mme HALLERMEYER : J'avais une question par rapport aux cérémonies de remise des diplômes. Est-ce qu'il serait possible d'avoir un plafond en fonction du budget de chaque composante ? Par exemple, nous pourrions décider que les composantes ayant plus de 4 000 euros de budget par an ne sont pas éligibles à financer des cérémonies de remises de diplômes et que les autres pourront demander. Nous n'avons pas tous les mêmes moyens et priver certains étudiants d'une remise de diplôme, parce qu'ils ont des moyens financiers plus contraignants, serait-il équitable ?

Mme GAUCHER : Merci pour ces idées. Je vous rappelle que les élus étudiants élus ont tous été conviés à un groupe de travail sur ce cadrage. Vos remarques sont peut-être pertinentes, mais c'est assez complexe d'y réfléchir maintenant. Pour revenir au financement des remises de diplôme, il me paraît plus intéressant de remettre le dialogue dans les conseils de gestion des composantes. Selon moi, ce n'est pas à nous de les financer. Je pense que ce seraient les campus les plus dynamiques qui présenteraient les dossiers, ce qui laisserait encore les autres composantes de côté. Je pense que le sujet est à remettre à l'ordre du jour dans les composantes parce que c'est une chose importante pour le sentiment d'appartenance à l'Université. Je pense que ce genre de projet ne devrait pas être porté par les étudiants.

M. THAUVRON : Merci, d'autant que c'est un cadrage qui est revu chaque année, donc on pourra le faire évoluer. Sonia et après, je propose qu'on passe au vote.

Mme MARQUEZ : Tout d'abord, je voudrais savoir comment distinguer les événements festifs du gala annuel ainsi que les week-ends d'intégration et les voyages d'agrément ? Est-ce que vous avez défini des critères qui vont permettre de trancher entre les deux ? Je propose également que nous

réintégrions les cérémonies de remise de diplôme. J'ignore quelle logique vous a amenée à les rendre inéligibles, je veux bien entendre les arguments, mais, a priori, je ne suis pas contre permettre le financement des cérémonies de remise de diplôme. De même, je voulais savoir ce qui vous avez amené à ajouter les congrès des organisations syndicales nationales dans ce qui n'est pas éligible ? Est-ce qu'il y a des antécédents problématiques ?

Mme SIMOUTRE : Les week-ends d'intégration et les voyages d'agrément, nous ne les différencions pas puisque les deux sont inéligibles dans le cadrage.

Mme MARQUEZ : Oui, mais, par rapport à un séjour qui va l'être, par exemple, un voyage ?

Mme SIMOUTRE : Les deux types de séjour qui sont financés, ce sont les séjours culturels ou sportifs, donc ce sont des séjours avec un programme contenant des visites culturelles ou des activités sportives. Ces projets financés, ce sont, jusqu'à présent, soit des séjours avec activité ski, soit différents types de visites culturelles variées. Pour les congrès des organisations syndicales nationales, il y a un projet qui a été cité, c'est celui de l'AMENEF qui a été soutenu cette année, cet événement est cofinancé par la composante et rassemble toutes les associations de médecine de France. Nous ne considérons pas qu'il relève d'un congrès national d'une organisation syndicale de représentation, au vu du contenu et du programme de l'évènement qui a un impact fort pour les étudiants bénéficiaires, notamment ceux de l'UPEC.

Mme GAUCHER : Par exemple, pour la faculté de LLSH, ce n'était pas un congrès, mais il y a eu un événement de cette ampleur-là, *les Medieval days*, qui a aussi reçu un important financement. C'était en début d'année, nous

l'avons peut-être oublié, mais c'était aussi un événement où nous aurions pu inviter d'autres facultés de langues extérieures. Est-ce le montant ou le thème qui vous posent problème ?

Mme MARQUEZ : Je demande ce qui avait amené à interdire les congrès des organisations syndicales nationales et comment les distinguer. J'ai bien compris la réponse pour la différence entre les voyages d'agrément, les week-ends d'intégration et les séjours culturels, à partir du moment où il y a une visite culturelle, cela sera considéré un séjour culturel. Pour les événements festifs et galas, qu'est-ce qui va nous permettre de les distinguer ?

Mme SIMOUTRE : Un gala, c'est un événement réunissant les étudiants d'une filière ou d'une composante avec le personnel administratif et les enseignants, permettant de rassembler ces communautés. Tout ce qui est hors gala, effectivement, est considéré comme un événement festif qui n'est pas éligible.

Mme MARQUEZ : D'accord, le critère, c'est le fait qu'il y ait à la fois des étudiants, des administratifs, des enseignants et enseignants-chercheurs.

Mme SIMOUTRE : Oui, c'est un événement qui a lieu une fois par an, qui rassemble tous les acteurs d'une composante ou d'une filière, selon le nombre de personnes impliquées. Le programme peut être divers, ce n'est pas toujours le même contenu, le même programme.

M. THAUVRON : Je vous propose de clore ce sujet parce qu'il y a vraiment un ordre du jour très chargé. Thomas, de façon concise.

M. GACHOWSKI : Je ne comprends pas très bien le rapprochement avec les *Medieval days* sur les congrès. Les *Medieval days*, c'est un événement

purement culturel qui n'est pas à portée nationale avec une réunion d'organisations de filière. Je parle sous le contrôle des autres élus. C'est vrai que je ne comprends pas le rapprochement dans la logique. Et après, sur les organisations syndicales nationales, pour nous, ça reste assez fou. Par exemple, si on prend l'AMENEF, ils sont quand même engagés au sein d'un réseau de représentation étudiante, comme d'autres organisations qui se revendiquent syndicales. Pour nous, il y a quand même un flou sur cette question. En tout cas, je ne comprends pas très bien la comparaison avec un événement culturel, sur la portée par notre collègue étudiante. Nous ne sommes désolés de ne pas avoir pu assister à cette réunion sur le cadrage, mais, malheureusement, nos fonctions bénévoles ont parfois des contraintes avec notre agenda d'examens en droit.

M. THAUVRON : Très bien, je propose qu'on passe au vote.

Le nouveau cadrage FSIE 2025/2026 est adopté. (6 abstentions)

3.3 Présentation du bilan de la commission d'action sociale 2024/2025 et examen de la mise à jour du cadrage CAS 2024/2026

Un diaporama est projeté.

Mme SIMOUTRE : Concernant la commission d'action sociale, on a organisé cette année 18 commissions et 67 dossiers ont été examinés. C'est un nombre qui est en augmentation par rapport à l'année dernière. En 2020/2021, on était quand même dans un pic, puis le nombre de dossiers avait baissé. On vous a mis quelques éléments sur le profil des étudiants, la plupart d'entre eux sont orientés par les assistantes sociales du CROUS. Pour rappel, on a une convention entre l'UPEC et le CROUS sur l'action sociale. Les aides qui sont accordées en commission d'action sociale de l'UPEC viennent en

complémentarité des aides du CROUS, c'est-à-dire qu'elles permettent à des étudiants non éligibles aux aides du CROUS, qu'ils soient boursiers ou non boursiers, d'avoir une aide ponctuelle ou bien elles viennent en complémentarité des aides déjà attribuées par le CROUS. Nous, en tant que service Vie de campus, on va orienter les étudiants en difficulté vers les différents interlocuteurs, qu'ils soient internes à l'UPEC ou externes, comme les assistantes sociales du CROUS quand c'est nécessaire. Ensuite, quand l'étudiant va être aidé par le CROUS, l'aide peut être complémentaire ou s'il n'est pas éligible aux aides du CROUS, la commission va pouvoir attribuer une aide complémentaire. Le montant moyen des aides, c'est 648 euros, cette année, avec le montant le plus élevé de 1 200 euros et le montant le plus bas autour de 150 euros.

Pour les perspectives de ce dispositif, justement, c'est de renforcer l'accès et la visibilité, puisqu'on voit que la répartition est différente selon les campus. Le nombre de dossiers est variable selon les composantes, donc on envisage d'améliorer la visibilité et la connaissance du dispositif auprès des publics ciblés avec une meilleure communication au sein des composantes qui sont sous-représentées, des ateliers d'informations, un meilleur relais au niveau des scolarités et la valorisation du volet de proximité aussi dans les composantes concernées.

Le financement de ces aides en commission d'action sociale est exclusif de la CVEC pour cette année, donc il y a un enjeu d'assurer la pérennité du dispositif avec la diversification des financements, notamment via la fondation UPEC, par exemple, en essayant de répondre à des appels à projets de la région Île-de-France, en développant les dons en nature avec différents types de produit, comme des dons de PC, des dons alimentaires qu'on fait déjà évidemment et puis le lien avec les collectivités sur ce sujet.

Le troisième objectif, c'est de mieux évaluer l'impact des aides attribuées en commission. Ce sont des aides qui ont pour objectif d'aider l'étudiant à un

moment donné dans son parcours, quand il se retrouve dans une situation qui a un impact sur son cursus universitaire. On a un intérêt vraiment de renforcer la mesure de l'impact de ces aides sur les étudiants, notamment avec un questionnaire d'évaluation anonyme qui nous permettrait d'avoir un retour qualitatif sur l'utilité de ces aides, d'avoir une analyse plus fine des profils des bénéficiaires. Bien sûr, tout ce travail est fait avec le service social du CROUS pour mieux analyser les besoins et mieux ajuster les critères d'attribution des aides.

Je passe donc au point d'évolution du cadrage pour 2025/2026, qui est très limité. L'ensemble des aides accordées à un étudiant plafonne à 2 000 euros, il était auparavant à 2 500 euros, on l'a réduit, mais, en réalité, ces dernières années, on n'est jamais allé au-delà de 2 000 euros. Dans la mesure où ce sont des aides ponctuelles, pouvant être attribués dans un maximum de 3 fois par année universitaire, on considère qu'au-delà de 2 000 euros, elles peuvent s'apparenter à une bourse. Ensuite, ce sont des mises à jour de forme sur les fonctions des membres de la commission sociale et le fait que le montant des aides doit être uniquement communiqué par le service Vie campus après validation de la décision par le président et non par les membres de la commission. Voilà.

M. THAUVRON : Merci beaucoup, Laure, c'est très clair, est-ce qu'il y a des questions ?

Mme MARQUEZ : Je me demandais si vous pouviez aussi aider des étudiants à obtenir une chambre étudiante CROUS ? J'ai vu que le responsable du CROUS était dans la composition de la commission, est-ce qu'il peut intervenir pour aider un étudiant à trouver une chambre ?

Mme SIMOUTRE : Dans les faits, ce sont plutôt les assistantes sociales qui assistent à la commission. Nous avons une assistante sociale référente qui assiste à toutes les commissions. Nous avons aussi des partenariats sur le logement qui sont en cours de création ou de renforcement avec des bailleurs sociaux. Selon le profil de l'étudiant, sa situation, ses ressources, nous allons l'orienter et l'accompagner dans l'obtention d'un logement plus adapté. Il est difficile d'avoir accès aux chambres du CROUS y compris par le biais de leur service social.

M. THAUVRON : Merci beaucoup, Laure. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je vous propose qu'on passe au vote.

Le cadrage CAS 2025/2026 est adopté à l'unanimité.

3.4 Examen de la mise à jour du cadrage de la commission CVEC et procédure des appels à projets à partir de la rentrée 2025/2026

Un diaporama est projeté.

Mme GOULLET de RUGY : Pour la CVEC, c'est la mise à jour du cadrage annuel avec assez peu de modifications, quelques petits rectificatifs sur le montant de la CVEC par étudiant qui est attribué à l'UPEC, le SSU (Service de santé universitaire) qui est remplacé par le SSE (Service de santé étudiant). Un élément important, c'est l'ajout d'un septième axe puisque le budget CVEC est distribué sur six axes : accueil campus, social, sport, FSIE, culturel, santé, je ne sais pas si j'en ai en oublié, mais, en tout cas, on a proposé dans un groupe de travail un nouvel axe qui soit transition écologique et inclusion, sachant que ça va croiser les autres axes, mais qu'il y aura peut-être des projets qui seront plus spécifiquement orientés vers cette thématique.

Ensuite, on a ajouté, dans les porteurs de projets, la possibilité qu'il y ait des projets émanant de la CCE (convention citoyenne étudiante) et du Parlement étudiant, puisqu'on est en train de préparer un budget spécifique pour l'initiative du Parlement étudiant.

Puis des mises à jour sur la composition de la commission, pas de changement majeur, à part l'idée que plus d'étudiants y siègent donc formaliser tous les étudiants qui pouvaient être dans la commission : assesseurs, co-délégués et évidemment les étudiants élus dans les conseils de gestion.

Enfin, la modification importante, dans les critères d'éligibilité, c'est l'ajout d'un article 14, qui fait écho au septième axe qu'on a ajouté, sur la transformation écologique et sociale de l'Université en indiquant qu'il y aura une attention particulière pour les projets qui intègrent de manière transversale cette question. Par exemple, dans les événements festifs, l'attention portée aux déchets, aux types de produits, ce type de question qu'on a déjà prise en compte, mais qu'on formalise ici.

M. THAUVRON : Merci beaucoup, Anne. Y a-t-il questions ?

Mme MARQUEZ : Concernant les porteurs de projets, j'ai vu que les actions peuvent être portées par les services centraux, les associations étudiantes et collectives ou tout autre dispositif participatif étudiant. Est-ce que des étudiants qui ne font pas partie d'une association, cinq étudiants, par exemple, qui se réuniraient et lanceraient un projet, pourraient soumettre un projet ?

Mme GOULLET de RUGY : Oui, dans le cadre du FSIE.

M. THAUVRON : Très bien, s'il n'y a pas d'autres questions, je propose qu'on passe au vote.

Le cadrage de la commission CVEC et de la procédure des appels à projets 2025/2026 est adopté à l'unanimité.

3.5 Examen de la mise à jour du cadrage Engagement pour la rentrée universitaire 2025/2026

Un diaporama est projeté.

Mme SIMOUTRE : Pour ce cadrage, nous sommes uniquement sur une simplification du document, nous avons cherché à avoir une meilleure compréhension du dispositif par les vecteurs de ce cadrage. C'est plutôt une modification de forme que de fond. Le seul ajout à ce cadrage est la liste des types d'engagement qui sont éligibles. On a ajouté les sportifs de haut niveau universitaire, en plus des sportifs de haut niveau, qui peuvent bénéficier des différents types de dispositif de reconnaissance de l'engagement étudiant, notamment la bonification au niveau centralisé ou les aménagements prévus dans les composantes. Autrement, pas de modifications majeures pour cette année.

M. THAUVRON : Très bien, merci. Y a-t-il des questions sur cette absence de transformation? S'il n'y a pas de question, je vous propose qu'on passe au vote.

La mise à jour du cadrage Engagement 2025/2026 est adoptée à l'unanimité.

4. Organisation des études

4.1.Examen des calendriers universitaires des formations 2025/2026 (2e partie)

Un diaporama est projeté.

Mme BENOIST : Les calendriers universitaires étaient censés avoir tous été votés le 2 juin, mais, comme vous le savez, il nous restait celui de l'UFR de Droit. Tous les documents sont disponibles sur le sharepoint de la CFVU. L'UFR de Droit propose son calendrier 2025/2026, en parallèle, nous avons eu des requêtes de la part de l'EPISEN et de l'IEP qui ont constaté quelques erreurs dans le calendrier présenté le 2 juin dernier et soumettent à nouveau leur calendrier universitaire pour modification.

M. THAUVRON : Y a-t-il des questions sur ces calendriers ? S'il n'y a pas de questions, je propose qu'on passe directement au vote.

L'examen des calendriers universitaires des formations 2025/2026 est adopté à l'unanimité.

Passage à l'enregistrement n° 2

4.2.Examen des modifications des maquettes et Modalités des Contrôles des Connaissances et des Compétences (M3C) pour 2025/2026 (2e partie)

Un diaporama est projeté.

Mme BENOIST : Nous avons mis toutes les maquettes modifiées ou créées pour 2025/2026, toutes celles qui sont reconduites à l'identique n'ont pas été déposées sur le sharepoint pour ne pas surcharger l'espace collaboratif et avoir une meilleure visibilité. Vous avez aussi un tableur récapitulatif qui a été déposé et permet de revoir toutes les modifications.

- **UFR AEI-IS :**

- Poursuite de la fusion des parcours pédagogiques dans le S3 des Masters AEI parcours « Commerce électronique » et « Management des PME/ETI et transformation digitale » (fusion opérée en M1 en 2024-2025)

- **UFR de Droit :**
 - Ouverture du DEUST Assistant juridique pour la rentrée 2025
 - Modification progressive de la Licence sélective Filière Européenne Jean Monnet suite à l'ouverture l'an dernier du DU Legal english skills en parallèle de cette licence. Cette année, les modifications portent sur la L2

- **EUP :**
 - Reconduction à l'identique de l'offre de formation

- **IAE :**
 - Ouverture du Master Management des organisations de santé parcours Management et Performance collective des Organisations Soignantes (MAPOS) et une modification d'ECUE et d'ECTS pour le parcours Management des organisations soignantes de ce même Master

- **EPISEN :**
 - L3 Santé et numérique : reprise des maquettes du S1 et du S2 FISE & FISA des 3 mentions d'ingénieur (Génie Biomédical et Santé/Systèmes d'information/Informatique & Santé)
 - Pour les trois titres d'ingénieurs : Modification des modalités d'évaluation de très nombreux ECUE suite à des erreurs constatées sur les maquettes précédentes et à des passages de CCI à CC

- D'autres changements ont été opérés dans la spécialité Systèmes d'informations : fusion des UE de parcours en 3e année en une seule UE, modifications d'intitulés, de volumes horaires, d'ECTS

- **INSPE :**
 - Ouverture des Masters MEEF PIF parcours « Enseigner la Physique — Chimie dans un établissement français à l'étranger » et « Enseigner dans un établissement français à l'étranger — Mission Laïque Française »
 - Pour le Master MEEF PIF parcours Éduquer au Développement Durable : former à transformer les pratiques : Rééquilibrage des ECTS entre les UE du S4 et ouverture du parcours en FA

- **IEP :**
 - Modification de toutes les maquettes de Licences : L'ouverture du nouveau parcours de Licence « Science politique internationale » inclut de nouveaux enseignements (LV3, méthodes des sciences sociales à chaque semestre), ce qui a des répercussions sur tous les enseignements, y compris les ECUE mutualisés avec les autres licences
 - Modification de tous les Masters d'Administration publique : conséquence de l'ouverture du DU « Administration publique et préparation aux concours de la fonction publique » : les enseignements de préparation aux concours présents dans les maquettes sont transférés vers le DU et remplacés par des enseignements autour des RH, des finances et de la commande publique
 - Master Politiques publiques parcours Pilotage et évaluation des politiques publiques pour les élus : Modifications dans la maquette sollicitées par les partenaires de ce parcours (association des maires de

France et association des maires ruraux) après une première année de démarrage

- **UFR LSSH :**

- Ouverture du Master Lettres parcours Français langue étrangère et seconde

- **IUT CV :**

- Ouverture de la LP Assurance, banque, finance : chargé de clientèle parcours Digitalisation du parcours client en assurance
- Ouverture en FA du BUT Génie Biologie parcours Biologie médicale et biotechnologie
- Ajustements dans plusieurs BUT : modification du pourcentage des épreuves écrites/orales/TP, corrections d'erreurs d'intitulés et de coefficients

- **UFR SESS-STAPS :**

- Ouverture du DEUST Animation et gestion des activités physiques, sportives et culturelles, parcours Football ;
- Pour toutes les formations FI de la composante : précision dans la règle d'assiduité des conséquences dans la notation en cas d'ABI/ABJ et rappel des différents cas d'ABJ ;
- Licence LAS STAPS APAS : Suppression de la prise en compte des UE de santé en L1 — copie de la maquette de L1 STAPS APAS
- Licence Éducation et Enseignement : Modification des évaluations de plusieurs ECUE de L2 et L3 pour s'adapter aux nouveaux concours d'enseignement.
- Licence STAPS Éducation et Motricité : Modification des modalités d'évaluation de l'ensemble des ECUE (passage en contrôle continu)

uniquement en S6 pour permettre plus de flexibilité en fonction des dates des épreuves du futur concours

- **UFR Santé :**

- Licence Sciences pour la Santé : Introduction de PIX Santé dans les compétences transversales (L1) et les compétences numériques et informationnelles (L2/L3) / Suppression d'UE et d'ECUE / Mise à jour de volumes horaires / Reprise des notes seuils de 2023-2024 en L2 et mise en place de notes seuils en L3
- DFGSM : Suppression de CC / Ajustement de volumes horaires pour préparer les étudiants aux épreuves nationales / Ajout d'UE libres facultatives tutorat / Précision sur des règles d'assiduité et validation obligatoire de stages
- DFASM : Ajout d'UE libres facultatives tutorat/Précision sur la pondération des résultats aux 3 ECOS des 3 années/Précision règle des 25 gardes à effectuer
- M1 Santé parcours médical : création de nouvelles UE à choix
- M1BTIS devient M1 BTCG et M1 Immuno-infectieux devient M1 Immunité, Infection, Immunothérapie
- Modification des M2 Immunité, Infection, Immunothérapie (3i) et M2 One Health, Masters qui ont ouvert récemment
- DE de Masseuse-kinésithérapeute : Modification des modalités d'évaluation en cycle 1, notamment en Ingénierie : poids plus important des examens terminaux TP pour la note finale

- **UFR SEG**

- Licence Economie Gestion : Modification des cours de programmation et d'algorithmes, renforcement des cours de GRH, enseignement sur la

transition écologique au S4 uniquement au lieu de S3 et S4, création des parcours spécialisés Banque-Finance et Data Science en L3

- Masters Economie appliquée : Nombreuses modifications dans le programme et dans les maquettes afin de s'adapter aux évolutions des logiciels (moins de SAS et plus de Python) et aux besoins des entreprises
- Masters MBFA : Afin de traiter la question environnementale dans le domaine Banque-Finance— Assurance, certains enseignements ont vu leur intitulé évoluer : changements d'intitulés afin d'accentuer la différenciation entre les trois parcours dès le M1 et création d'un module de 8 h CM de simulations d'entretiens professionnels

M. THAUVRON : Merci, heureusement qu'on n'avait demandé aucune modification pour cette dernière année. Y a-t-il des questions ?

M. DUYCK : Pour la LLSH, nous avons demandé une modification pour la licence d'anglais.

Mme BENOIST : Oui, elle a été votée le 2 juin.

M. GERMAIN : Je voudrais poser une question sur le processus. Cette offre de formations résulte du travail des composantes d'imaginer les formations, soit en les reconduisant, soit en les modifiant, ce qui aboutit à l'offre de gestion. Cela signifie que la Présidence discute avec les différents directeurs de composantes. Or, nous savons qu'il existe des demandes de la part de la Présidence et de l'Université de revoir la copie à l'économie.

M. THAUVRON : Ce n'est pas le cas cette année.

M. GERMAIN : Il est parfois demandé de réduire le nombre d'heures en L1. Des collègues m'ont informé que des heures de L1 allaient être reportées en L2 et L3. J'ai tendance à considérer que c'était une manière subtile de faire des économies.

M. THAUVRON : C'est le cas.

M. GERMAIN : Oui parce que les groupes en L1 sont plus nombreux qu'en L2, L3. Mais cela peut se faire aussi au détriment de la pédagogie. Les taux d'échec sont élevés en L1 et réduire le nombre d'heures peut poser un problème.

M. THAUVRON : Cela peut aussi avoir un impact bénéfique.

M. GERMAIN : Il s'agit d'un choix pédagogique qui, en l'occurrence, va dans le sens des économies. Tu peux considérer que c'est un bon choix, mais ce n'est pas forcément le cas de tous les enseignants. Je m'interroge sur ce que je suis censé faire, en tant qu'élus, si cette mesure suscite des désaccords de la part des collègues. Il faudrait discuter de façon approfondie de ce sujet, peut-être que la réduction des heures en L1 est une bonne initiative parce que ça allège les étudiants. Mais nous voyons bien que cette décision est motivée par des questions d'économie, du moins, on peut en faire l'hypothèse. Nous, en tant qu'élus, qui devons prendre position au terme du dialogue de gestion entre les composantes et la Présidence, nous nous demandons ce que nous pouvons faire. En effet, si nous refusons ces modifications, cela reviendrait à remettre en cause toute l'offre de formations, ce qui est difficilement envisageable. Je m'interroge donc sur la place que nous avons, nous, les élus de la CFVU, dans ce processus ?

M. THAUVRON : Alors, là, aujourd'hui, nous votons les cadrages des maquettes 2025/2026, ce dont tu parles, concerne l'année 2026/2027. Nous avons échangé, à maintes reprises, avec les directeurs de composante sur ce cadrage qui sera soumis au vote à la rentrée de septembre quand nous aurons le résultat définitif du Hcéres. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas d'autres, je vous propose de passer au vote.

M. GERMAIN : Cela signifie que ma remarque est valable pour septembre ?

M. THAUVRON : Tout à fait. Le cadrage définitif de l'offre de formations 2026/2030 fera l'objet d'un vote ultérieur. Nous pouvons passer au vote.

Le cadrage de l'offre de formations 2025/2026 est adopté à l'unanimité.

4.3.Examen de l'offre des UE d'ouverture et de leurs calendriers pour 2025/2026

Un diaporama est projeté.

Mme BENOIST : Pour les UE d'ouvertures, l'ensemble des fiches modifiées ou créées, ont été déposées sur l'espace collaboratif ainsi que le calendrier. Ici, au niveau du PowerPoint, nous rappelons quelques chiffres de 2025/2026 : le nombre d'UE proposées par composante ou par la direction des services, le nombre de places que cela inclut pour les enseignements des premiers semestres et pour les enseignements du second semestre, le total de places proposées. Nous avons un total de 104 UE, cette année, nous perdons des UEO par rapport aux années précédentes, de même, nous perdons des places, car 15 UEO ont été supprimées. Certaines composantes ne proposent pas ou ne proposent plus d'UEO. Nous avons 5 nouvelles UEO créées :

- Le Français langue étrangère : métiers et méthodes (LLSH)

- La Convention Citoyenne Étudiante : démocratie participative et engagement étudiant (FST)
- Culture musicale : une porte ouverte sur l'immense patrimoine toujours pratiqué et bien vivant qu'est la musique (SCUIO-BAIP)
- Le Japon : des mystères du peuple japonais et de la culture japonaise (SCUIO- BAIP)
- Course à pied — remise en forme (SUAPS)

Mme FAURE : L'université Inter Age de Créteil proposera dans le cadre de son partenariat avec l'UPEC 2 UO :

- Premier semestre : Culture musicale : une porte ouverte sur l'immense patrimoine toujours pratiqué et bien vivant qu'est la musique.
- Deuxième semestre : Le Japon : des mystères du peuple japonais et de la culture japonaise

Elles sont coordonnées par le SCUIO-BAIP

Mme HALLERMEYER : J'avais une question sur les UEO par rapport aux rattrapages. Certains étudiants ne peuvent pas aller aux UEO, par exemple, s'ils se sont blessés pendant l'année et qu'ils ne peuvent plus faire de sport. Je sais que ça compte dans la moyenne et que, si nous obtenons une note de 0, l'année n'est pas validée. Comme toutes les UEO ne proposent pas forcément de rattrapages, comment faire si on est défaillant à une UEO ? Est-ce qu'on rattrape l'année ?

Mme BENOIST : Sur le tableau, nous pouvons voir qu'il y a 2767 places proposées dans des UEO sportives, ce qui donne un fort taux d'étudiants inscrits dans des pratiques sportives. L'évaluation de la pratique sportive se fait en du contrôle continu intégral donc il faut être présent. Si un étudiant se blesse et ne peut pas suivre son UEO sportif, s'il s'est blessé assez tôt dans le

semestre, nous pouvons le réorienter dans une autre UEO. Si un étudiant se retrouve dans une situation de défaillance parce qu'il s'est blessé sur les dernières séances du semestre, et qu'il n'a pas été assez présent dans les séances précédentes, tout ce que nous pouvons lui recommander, c'est de se rapprocher de sa scolarité de composante et de son responsable de formation, d'expliquer via des justificatifs les raisons de ces absences aux séances et de demander une neutralisation de l'UEO. La décision sera ensuite prise en jury.

M. GACHOWSKI :. Malheureusement, des fois, il arrive que la communication avec la scolarité et le service des sports ne se fasse pas parce que les scolarités sont surchargées. Certains des étudiants se retrouvent aux rattrapages, parce qu'ils eu un 0 dans leur UEO, alors qu'ils ont la moyenne dans le reste de la formation. Les procédures sur le moyen de saisir le jury dans ce genre de situation ne sont pas claires, nous essayons d'accompagner les étudiants, mais c'est très compliqué.

Mme BENOIST : Nous, dans notre cadrage d'UEO, on indique bien justement ce qu'il faut faire dans le cas où un étudiant dépasse un certain délai et un certain nombre d'absences. On explique bien qu'il faut qu'il saisisse son responsable de formation et son jury. Maintenant, effectivement, au niveau de la procédure, normalement, il faut s'adresser à la scolarité, parfois au responsable de formation directement, si celui-ci est disponible, s'il a un contact, mais c'est vrai qu'il n'y a pas de procédure officielle. Nous, dans le bureau des UEO, quand un étudiant vient nous solliciter sur ces cas, on essaie de transmettre les informations à la scolarité, voir au responsable de formation concernée, c'est arrivé la semaine dernière justement pour un étudiant de droit. Pour réexpliquer un petit peu les situations, mettre en lien, peut-être, aussi l'enseignant de l'UEO avec le responsable de formation pour qu'il puisse

donner son point de vue sur ce qui s'est passé et que l'étudiant puisse transmettre tout justificatif nécessaire.

M. THAUVRON : Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, je propose qu'on passe au vote.

L'offre des UE d'ouverture et de leurs calendriers pour 2025/2026 est adoptée à l'unanimité.

Mme MARQUEZ : Cela ne prête pas à conséquences pour le vote, mais je voulais signaler que certaines fiches d'UEO sont incomplètes. Par exemple, dans les UEO « Développement personnel » et « Parcours du spectateur », il n'y a pas de contenu.

Mme BENOIST : Ce n'est peut-être pas la bonne fiche qui a été mise en ligne.

Mme MARQUEZ : Pour l'UE « Développement personnel », les semestres ne sont même pas cochés.

Mme BENOIST : Il faut vérifier si les fiches sont complètes, mais en ce qui concerne ces deux UEO, il s'agit d'une reconduction à l'identique.

M. THAUVRON : Merci de ta vigilance, Sonia.

4.4.Examen des dispositions générales concernant les règles de progression et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) en Diplôme Ingénieur pour l'année 2025/2026

Un diaporama est projeté.

Mme BENOIST : Nous avons déjà fait voter, il y a deux ou trois CFVU, les dispositions générales pour les autres diplômes : licences, masters, licences professionnelles. Nous avons mis à part les diplômes d'ingénieurs, puisqu'il fallait rediscuter avec l'EPISEN et se mettre à jour vis-à-vis de leur propre règlement des études qui est demandé par la commission des titres d'ingénieurs. Ils rédigent, eux-mêmes, leur règlement des études et nous devons nous mettre d'accord sur les deux documents. Le cadrage est disponible sur l'espace collaboratif. Les modifications apparaissent en rouge et sont les suivantes :

- Ajout des « *Références et Orientations de la Commission des Titres d'Ingénieur de janvier 2025* » dans les visas du cadrage
- Ajout du contrôle continu intégral parmi les modalités d'évaluation
- Possible révision des règles de progression dans le cursus : suppression de la notion d'exclusion des étudiants par le jury, mise en avant du contrat pédagogique en cas de redoublement ou de situation AJAP, modification des modalités pour suivre de nouveau des enseignements déjà validés dans le cadre d'une mise à niveau
- Révision des règles d'assiduité et ajout de la mobilité internationale et de l'expérience en entreprise, obligatoires pour l'obtention du diplôme d'ingénieur.

M. THAUVRON : Très bien, merci. Y a-t-il des questions? S'il n'y a pas de questions, je propose qu'on passe au vote.

Les dispositions générales concernant les règles de progression et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) en Diplôme Ingénieur pour l'année 2025/2026 sont adoptées à l'unanimité.

4.5.Examen de la modification du cadrage sur le Régime Spécial Études (RSE) 2025/2026, pour l'ajout de la mention des sportifs de haut niveau universitaire et rectification concernant le congé menstruel

Un diaporama est projeté.

Mme BENOIST : Nous avons deux ajouts pour cette année. Il s'agit d'un ajout d'une précision pour les étudiants sportifs de haut niveau universitaire ou de très bon niveau, afin de les distinguer des sportifs de haut niveau et d'une rectification sur le congé menstruel.

M. LASNIER : Pour le niveau réglementaire et national, seuls les sportifs de haut niveau inscrits sur une liste ministérielle sont reconnus. L'UPEC a fait le choix de reconnaître également les sportifs de très bon niveau ou de niveau universitaire selon des critères qui sont repris dans le cadre des commissions du SUAPS. L'UPEC a choisi de valoriser ces étudiants et les sportifs de haut niveau qui ne sont pas inscrits sur les listes ministérielles parce qu'ils pratiquent un sport qui n'est pas intégré dans ces listes, typiquement les sports collectifs, football, handball et basket. Il s'agissait de coordonner l'ensemble de ces publics à l'UPEC.

Mme GOULLET de RUGY : Sur le congé menstruel, mis en place à l'UPEC à la rentrée 2024, nous avons fait le bilan de son application pour éventuellement apporter des évolutions. Le principal constat est que ce congé est pour l'instant faiblement demandé. Il y a un problème de diffusion de l'information à toutes les étudiantes concernées même si nous recevons demandes dans toutes les composantes. Les modifications pour le congé menstruel sont les suivantes : le nombre de jours annuels accordés est passé de 12 à 16 jours et l'attestation médicale annuelle devra être présentée « *à qui de droit pour justifier les absences concernées* » au lieu d'être présentée obligatoirement à

tous les enseignants de la formation comme indiqué précédemment pour tenir compte des dispositifs propres à chaque composante.

M. THAUVRON : Merci, y a-t-il des questions ? Non. Je propose qu'on passe au vote.

La modification du cadrage sur le Régime Spécial Études (RSE) 2025/2026, pour l'ajout de la mention des sportifs de haut niveau universitaire et rectification concernant le congé menstruel est adoptée à l'unanimité.

4.6.Examen de la campagne pour les Diplômes Universitaires (DU), les Certificats d'Université (CU) et les Diplômes Interuniversitaires (DIU) -3e vague-CDU

Un diaporama est projeté.

Mme DULIC : Bonjour à tous. Je vous présente la CDU numéro 3, de cette année universitaire, avec 17 dossiers à l'ordre du jour, 5 créations, 11 renouvellements et modifications de tarifs sans impact sur la durée de l'habilitation. Ces dossiers sont déjà passés en commission des moyens du 25 juin et ils sont prévus à l'ordre du jour du CA. Les documents sont disponibles sur le sharepoint de la CFVU, je vous rappelle, comme à chaque fois, que les créations sont habilitées pour trois ans et renouvelées pour quatre ans, sauf cas exceptionnels. Je vous ai fait, comme à chaque fois, une petite fiche récapitulative sur les créations, au moins, avec des détails sur la demande qui a été faite.

Créations DU, DIU, CU

- DU Fertilité et Santé Préconceptionnelle : avis favorable de la CDU et de la CM.
- DU Les Soignants et la Mort : avis favorable sous réserve de la validation du conseil de gestion de la faculté de Santé
- DU de chirurgie robotique : avis favorable sous réserve de la validation du conseil de gestion de la faculté de Santé
- DU Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle et du Maintien de l'Emploi : avis favorable de la CDU suite aux modifications
- DU Radiologie Cardiaque : avis favorable sous réserve de la validation du conseil de gestion de la faculté de Santé

Les renouvellements DU, DIU, CU

Ensuite, nous avons 11 renouvellements listés sur le tableau avec pour chacun l'année d'ouverture, le niveau d'accès, le régime IA et l'avis de la CDU :

En Santé

- Avis favorable suite aux modifications : DU Zoonoses liées aux tiques : impact pour l'être humain et l'animal, une approche One Health ; DIU activité Physique, Nutrition et Santé (APNS) avec comme partenaire la Sorbonne Université ; DU Exploration échographique de la fertilité et endométriose : de la gynécologie normale au pathologique ; DU Expertise dans la Gestion des Situations d'Urgence Sanitaire
- Avis favorable pour 3 ans sous réserve de modifications et de compléments d'information : DIU Pédagogie Médicale, avec les partenaires : Sorbonne Université, Paris-Saclay et Paris Cité ; DU Télémédecine en Gériatrie
- Avis favorable sous réserve de validation du conseil de gestion de la faculté de Santé : DU Technologie Transfusionnelle ; DIU Chirurgie Epaule et Coude avec les partenaires : Université de Montpellier, UVSQ,

Rouen Normandie, Tours, Toulouse III, Côte d'Azur, Lorraine, Reims et Lyon ; DU IRM en Pratique Clinique

Hors santé :

- Avis favorables suite aux modifications apportées en CDU : DU Manager de la mobilité (IAE) ; DIU Démarche de Programmation. Architecture, Urbanisme, Génie Urbain (EUP)

Pour les modifications DU, DIU, CU :

- Avis favorable sans impact sur la durée d'habilitation : modification des tarifs pour le DIU Sciences Cognitives Pour L'Éducation Et La Formation de l'INSPE pour aligner nos tarifs sur le partenaire : Université de Poitiers

M. THAUVRON : Merci, y a-t-il des questions ? Non. Je propose qu'on passe au vote.

La campagne pour les Diplômes Universitaires (DU), les Certificats d'Université (CU) et les Diplômes Interuniversitaires (DIU) -3e vague- CDU est adoptée à l'unanimité.

4.7.Information sur la demande d'accréditation hors vague de la licence Professorat des Écoles (LPE)

Un diaporama est projeté.

M. THAUVRON : Pour le contexte, il y a une grande réforme de la formation des enseignants. Avant, pour être professeur des écoles ou avoir le CAPES, le concours était en fin de master, désormais il sera en fin de L3. La formation restera sur 5 ans puisqu'il y aura 3 ans de licence pour préparer ce concours suivi de 2 années de master. Tout ça conduit à la création d'un nouveau master : le M2E (Master Métiers de l'Enseignement et de l'Éducation). Dans

cette perspective, le Ministère nous demande de créer une licence Professorat des Écoles afin de préparer ce concours. Cette licence a pour objectif de former aux savoirs fondamentaux avec une primauté du français et des mathématiques. La didactique sera enseignée en M2E.

Sur l'organisation des enseignements, nous trouvons quatre grands blocs. Le premier bloc « S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire » représente la majorité de la formation avec 1 110 heures. Ensuite, on a des blocs plus marginaux : « Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage », « S'approprier le cadre institutionnel d'exercice du métier » et « Construire son projet professionnel » (avec des stages en L1 pour préparer les étudiants à la réalité du métier).

Evidemment, n'importe quel étudiant qui a, à minima, une L3 pourra passer le concours. La particularité est que les étudiants inscrits dans cette licence Professorat des Écoles bénéficieront de ce que le Ministère appelle un *fast track*, c'est-à-dire qu'ils seront dispensés des écrits, ils seront immédiatement admissibles, sous certaines conditions :

- la validation des ECTS liés au bloc 1 sans compensation au cours de chaque année suivie avant la L3
- la validation des ECTS liés aux enseignements de mathématiques du bloc 1 sans compensation [en L1 et en L2 ou au cours des deux semestres suivis en L2]
- la validation des ECTS liés aux enseignements de français et compétences langagières du bloc 1 sans compensation [en L1 et en L2 ou au cours des semestres suivis en L2]

Les étudiants ne sont pas obligés d'avoir fait cette licence pour passer le concours de professeur des écoles. Actuellement, on considère qu'environ 50 % des lauréats viendraient de la LPE. Notre problématique, c'est qu'il faut mettre en place cette licence dans un territoire, l'Académie de Créteil, qui est très particulier, où il y a énormément de demandes et de postes vacants

chaque année en professeur des écoles avec un concours qui ne suffit pas à pourvoir les postes. C'est pour cette raison que nous organisons un second concours pour tous ceux qui n'ont pas réussi les concours dans les autres académies. A l'heure actuelle, nous ne savons pas encore combien de places nous devons ouvrir en L1, à l'échelle de l'Académie de Créteil. Le ministère de l'Enseignement supérieur prévoit 400 places tandis que le Rectorat de Créteil vise 800 places pour les trois départements (93, 94, 77). Tout cela doit se faire en coordination avec les trois autres universités de l'Académie : Paris 8, USPN et UGE. Côté UPEC. Il a été convenu que le portage de cette licence se fera par l'INSPE, présente sur trois grands campus : Bonneuil (94), Livry (93) et Sénart (77).

Mme RENAUT : Pour rappel, l'ouverture de cette licence n'est prévue qu'en septembre 2026. Ce serait impossible de l'ouvrir pour la rentrée prochaine.

M. THAUVRON : Nous n'avons pas reçu de commande très claire sur les places à ouvrir en L1. Compte tenu du volume, il ne s'agit pas d'ouvrir 90 places à l'UPEC, mais d'en ouvrir beaucoup plus, pareil pour les autres universités de l'Académie. Tout ceci ne se fera pas sans moyens supplémentaires, bien que le discours national soit de dire que cette réforme se fera à moyens constants. Y a-t-il des questions ?

M. GERMAIN : J'aimerais vous sensibiliser à l'importance de cette licence. Dans le premier degré, cette réforme décalera le concours à Bac + 3, ce qui permettra d'offrir un statut de fonctionnaire stagiaire et une rémunération aux lauréats. Il s'agit d'une bonne nouvelle, puisque c'est une revendication très ancienne. Mais il faut bien noter que cette réforme n'a de sens que si on développe la LPE. Au sein de cette nouvelle licence, il est prévu que 1110 heures soient accordées à l'enseignement des différentes disciplines

scolaires. Mais en ME2, il y aura beaucoup moins d'heures de formation sur les aspects disciplinaires et didactiques que dans notre master MEEF actuel.

C'est pourquoi cette réforme ne peut pas être conçue sans la licence, qui, elle, donne un véritable volume d'heures aux enseignements fondamentaux. Évidemment, cela doit participer à restaurer de l'attractivité et à l'élévation du niveau du concours, parce que ce concours, aujourd'hui, dans l'Académie de Créteil, il a une barre d'admissibilité sur les épreuves écrites de 6 sur 20. Il est au-dessus de la moyenne dans des académies comme Nantes ou Rennes. La barre d'admission est aussi très basse.

C'était pour souligner l'enjeu de cette licence et pour dire que, nous, les organisations syndicales, sommes très mobilisées sur ces enjeux. Alors, c'est 50 % de lauréats qui devraient venir de la LPE, le Ministère estime qu'il faudrait qu'il y en ait 60 %. Dans l'Académie de Créteil, ça donne un chiffre qui est nettement supérieur aux 400 places qui sont prévues.

M. THAUVRON : Le raisonnement du Ministère est le suivant : pour garder le nombre de places qui sont, aujourd'hui, au concours, ils appliquent un coefficient de 60 % et c'est ce qui est censé être le nombre de places en L1. Ce calcul n'a aucun sens. Par ailleurs, dans le cas de l'Académie de Créteil, ils partent du nombre de places qui seront mises au concours cette année, qui est de 869 en première session. À l'Académie de Créteil, on sait bien qu'on ne remplit pas les places au premier concours, donc on sous-estime le nombre de places au premier concours pour ne pas faire apparaître un taux de vacance d'emploi trop élevé. Le point de départ du calcul est mauvais, il est trop faible. En appliquant le coefficient de 60 %, le Ministère obtient un total 560 places qu'il arrondit à 400 places. C'est pour ça que vous avez un écart entre ce que demande le Ministère et ce qu'attend le recteur qui, lui, dépend de l'Éducation nationale.

Nous avons fait remonter une proposition, pour le 15 juin, de façon concertée et collégiale avec les trois autres universités de l'Académie afin de négocier des moyens supplémentaires. Nous pourrions éventuellement créer 70 places en mobilisant des moyens à l'échelle de l'UPEC, mais ouvrir 800 places à l'échelle de l'Académie est impossible sans moyens supplémentaires. Comme les organisations syndicales, nous sommes convaincus de l'importance de cette licence pour que les enfants de l'Académie de Créteil aient des enseignants compétents. Nous soutenons totalement cette réforme, mais rien ne saura possible sans moyens.

M. GERMAIN : Pour faire le calcul, au concours 2025, il y a 1 250 places, en imaginant que chaque étudiant de L1 arrive jusqu'au concours. Le chiffre donné par le Rectorat est plus proche du nombre de places dont nous avons besoin que celui de la DGSI. Cette licence est importante, car elle permet de donner leur chance à des étudiants de l'Académie de Créteil. Les étudiants de province, qui auront fait ***? 47 min 49** seront directement admissibles au concours et auront un avantage. Il faut que les étudiants de l'Académie de Créteil puissent bénéficier des mêmes possibilités.

M. THAUVRON: C'est la raison pour laquelle, je suis en contact et avec le recteur et avec les autres universités de l'Académie.

M. DUYCK : L'an prochain, qui sera une année de transition, est-ce que le concours sera à la fin de la L3 pour le professorat des écoles ?

M. THAUVRON : Tout à fait.

M. DUYCK : Comment ce concours va-t-il être organisé à l'échelle de l'Université et des composantes ?

M. THAUVRON : Pour le 17 juin, nous devons faire un appel à manifestation d'intérêt pour des modules préparatoires au nouveau concours. A l'échelle de l'établissement, FST et LLSH se sont positionnés sur les CAPES et SESS s'est positionné sur CRPE avec une volumétrie de 6 ou 7 groupes, plutôt pour leurs étudiants en licence Sciences de l'éducation, déjà préparés à ce concours. Les échanges qu'on a eus avec les composantes n'ont pas fait écho de besoins pour des parcours dédiés au professorat des écoles. Y a-t-il d'autres questions ?

M. DUBOIS-RANDÉ : Pour le moment, aucun moyen supplémentaire n'a été mis sur la LPE. Le Ministère nous a expliqué qu'il faudrait supprimer des licences d'autres disciplines pour pouvoir positionner une LPE à moyens constants.

M. THAUVRON : Nous nous sommes mis d'accord avec les trois autres universités pour demander 2000 euros par an et par étudiant.

M. DUBOIS-RANDÉ : Le Ministère considère qu'il mettrait éventuellement 2 000 euros par classe pour une seule année, l'année de lancement. Il y a un vrai combat syndical à mener sur cette question.

M. GERMAIN : Qu'est-ce que fait concrètement le Rectorat de Créteil pour permettre l'ouverture des 800 places ?

M. THAUVRON : Le recteur n'est pas du tout dépendant de l'Enseignement supérieur, donc il y a eu une coordination, aujourd'hui, entre les trois recteurs d'Académie, la rectrice déléguée à l'ESRI. Nous sommes actuellement en négociation. J'ai eu la DGSI, il y a dix jours, et je me suis montré très clair : « Pas de financement, pas de place, point final ! ».

M. DUBOIS-RANDÉ : Je pense qu'il faut être très ferme là-dessus, sans financement, nous n'ouvrons pas de places.

M. THAUVRON : L'Académie de Créteil n'est ni la Bretagne ni la Côte d'Azur. Les moyens ne sont pas du tout identiques.

M. DUBOIS-RANDÉ : Nous avons conscience que nous avons besoin d'ouvrir cette LPE, mais pas il n'est pas question de le faire sans moyens.

Mme RENAUT : Le recteur de Créteil comprend parfaitement notre position universitaire de ne pas pouvoir faire quoi que ce soit sans moyens.

M. DUBOIS-RANDÉ : Le Ministère propose de supprimer des places dans les SHS.

M. THAUVRON : Ils souhaitent que nous fermions des licences en lettres, en histoire, en géographie, en sciences de l'éducation.

M DUBOIS-RANDÉ : Nous devrions fermer des licences en lettres de façon massive pour pouvoir financer l'ouverture de la LPE, à capacité d'accueil égale. Je pense que ce sera extrêmement difficile d'aller dans ce sens.

M. THAUVRON : Nous sommes très heureux de savoir que nous avons le soutien des organisations syndicales sur ce dossier. Y a-t-il d'autres questions sur ce projet de licence ? Nous devons remonter le dossier en septembre.

M DUBOIS-RANDÉ : Notre interlocutrice principale sera Mme Elisabeth Borne.

M. THAUVRON : A noter que, pour la première fois depuis 20 ans, nous avons un ministre commun entre Enseignement supérieur et Éducation nationale. C'était juste un point d'information, il n'y a pas de vote sur ce sujet-là, le vote interviendra en septembre quand nous aurons plus d'informations sur la commande.

5. Vie de l'établissement

5.1.Point d'information sur les Journées Portes Ouvertes (JPO) de l'UPEC 2026

Un diaporama est projeté.

Mme FAURE : La JPO aura lieu le samedi 14 février 2026 de 10 h à 17 h. Cet évènement concerne tous les sites de l'UPEC sauf l'IEP qui aura sa propre JPO, le 7 février 2026. Les services d'accompagnement des étudiants seront sur le site Campus Centre.

M. PALAU : Nous ferons notre JPO le 7 février à Fontainebleau et nous participerons à celle de l'UPEC à Créteil, le 14.

Mme FAURE : Nous espérons accueillir plus d'étudiants, puisque la ligne du téléphérique sera inaugurée, ce qui facilitera l'accès des élèves des plateaux de Villeneuve-Saint-Georges et Limeil pour venir à la JPO. Nous reviendrons vers vous avec un programme détaillé, ce travail se fera en coordination avec la Direction de la communication.

5.2.Présentation de la note sur le « dispositif linguistique d'intégration pour les étudiants internationaux »

Un diaporama est projeté.

Mme TORRIERO : Je souhaitais faire un point d'actualité sur la réorganisation et l'actualisation des dispositifs d'accueil que la DRI met en place, chaque année, pour tous les publics internationaux. Une note d'information a dû vous être transmise, précisant le cadrage de cette réorganisation. Elle s'inscrit dans la labellisation « Bienvenue en France ». Pour rappel, l'Université est labellisée dans la stratégie de l'attractivité du Ministère, stratégie à laquelle nous répondons de manière très efficace. À ce stade, la DRI, pour faire un petit bilan et expliquer pourquoi on réorganise les dispositifs de français langue étrangère. Nous organisons, chaque année, un événement d'accueil, je me permets de vous rappeler que cet événement a lieu, tous les ans, en septembre et qu'il est à destination de tous les publics internationaux (étudiants en programme d'échange et étudiants en mobilité individuelle). L'information doit être diffusée tant que faire se peut, un maximum, dans vos structures afin que vos étudiants en mobilité individuelle puissent bénéficier de tous nos dispositifs.

Cet événement a plusieurs objectifs :

- Faciliter la réalisation des démarches administratives et d'installation
- Favoriser l'intégration à l'UPEC, les rencontres étudiantes, la découverte du territoire
- Faire découvrir l'université et ses services
- Faciliter les rencontres, mixer les publics
- Offrir un aperçu de la culture, du patrimoine et du territoire francilien
- Faire connaître l'offre de cours de Français Langue Etrangère (gratuit)

C'est un événement essentiel pour tous vos étudiants, qu'ils soient primo-entrants ou inscrits à l'UPEC depuis plusieurs années, mais en situation internationale, donc avec des besoins spécifiques. Pour rappel, l'année dernière, nous avons organisé des événements ayant bénéficié à plus de

350 étudiants internationaux, ce qui est quand même un bon nombre, sur trois semaines avec le concours des services internes à l'UPEC : inscription, vie de campus, la CPAM de la CAF et des associations étudiantes. C'est un dispositif qui mérite d'être connu et diffusé dans vos composantes. Pour la rentrée 2025, l'événement aura lieu du 4 au 26 septembre, sur trois semaines, avec un « welcome desk », un guichet d'accueil ouvert tous les jours à la Maison des langues et des événements culturels et sportifs pour les étudiants. Le calendrier sera finalisé au mois de juillet et diffusé, bien évidemment, par tous les canaux possibles.

Passage enregistrement n° 3

Nous mettons à jour l'organisation de l'intégration par le FLE. Jusqu'à présent, les étudiants en programme d'échange étaient intégrés par les dispositifs du Département de Français langue étrangère. Il a été souhaité une rationalisation, en fait, de ces dispositifs et de cette offre, bien sûr, nous ne considérons pas les étudiants inscrits dans les DUEF, ces programmes restent rattachés à la LLSH et au DELCIF. L'idée est de proposer une offre gratuite à destination de tous les publics internationaux, avec des crédits pour les étudiants en échange qui le souhaitent et des attestations de réussite pour les étudiants en mobilité individuelle. Cette réorganisation s'inscrit dans un contexte plus global d'accompagnement porté par l'espace interculturel et langues de la DRI. Nous proposons déjà plusieurs dispositifs d'ouverture, d'internationalisation et d'accompagnement pour tous les étudiants internationaux qui sont gratuits et destinés à améliorer l'intégration de vos étudiants. Nous faisons de la communication déjà accrue, mais nous espérons vraiment que cette nouvelle organisation avec l'offre de FLE, qui ne se substitue pas évidemment aux programmes diplômants de LLSH, permettra à vos étudiants d'avoir une intégration réussie. Pour vos étudiants internationaux, cela signifie la réussite. Un étudiant primo-entrant, en L1, qui

n'a pas une base de français nécessaire, qui ne connaît pas son université, qui n'arrive pas à s'assurer vraiment des services qui lui sont disponibles, *in fine*, au bout de deux, trois ans, c'est la réussite de tout son parcours qui est mise en jeu.

L'offre de FLE s'inscrit, en plus, des ateliers de conversation et des tandems bilingues que nous proposons, dans un dispositif « Go international ! ». Alors, nous en sommes assez fiers, en fait, il est à destination des étudiants internationaux et locaux, c'est vraiment un événement qui mêle les publics (les étudiants locaux de l'UPEC sont très demandeurs de rencontrer leurs camarades internationaux) à des visites culturelles, en plus, qui s'ajoute à toute l'organisation d'intégration proposée par la DLE.

M. THAUVRON : Y a-t-il des questions ?

M. DUYCK : Est-ce que vous avez discutez avec la LLSH ?

Mme TORRIERO : Oui avec la directrice.

M. DUYCK : D'accord, vous avez pu discuter avec elle. Je trouve que cela ressemble beaucoup à ce qui est proposé par le programme du Département Français langue étrangère.

Mme TORRIERO : Nous travaillons très bien avec le Département de Français langue étrangère. Jusqu'à présent, le DELCIF intégrait les programmes d'échange et la DRI avait un programme pour les étudiants en mobilité individuelle qui n'était pas pris en charge par le DELCIF. Après échange avec Lucie Gournay et la directrice du DELCIF, il a été convenu que la DRI reprenne à sa charge cette partie-là. Bien évidemment, nous n'avons pas l'expertise du DELCIF.

M. DUYCK : C'était simplement pour m'en assurer. Comme vous le savez peut-être, le Département de Français langue étrangère va changer de nom officiellement, c'est Français langue étrangère, plus simplement.

Mme TORRIERO : Oui, je me permets de dire DELCIF parce que c'est plus court et qu'il y a encore une habitude.

M. THAUVRON : Y a-t-il d'autres questions ?

Mme MARQUEZ : Concernant le FLE, je trouve que la communication est très bonne, sur les tandems bilingues, sur les jours d'accueil en septembre. En revanche, j'ai eu du mal à trouver l'information sur les cours de FLE, pas ceux destinés aux Erasmus, mais ceux que vous organisez pour les autres. Je vous ai écrit, vous me l'avez envoyé et je l'ai diffusé à ceux qui le demandaient. Mais j'avais du mal à le trouver sur internet. Ce n'était pas sur la page de la DRI, or cela peut être intéressant à d'avoir le planning.

Mme TORRIERO : Nous avons effectué un gros travail de refonte du site internet, dès maintenant, sous la partie internationale, vous aurez une page « apprendre le français », distincte de celle de LLSH et du Département de FLE, où tous les dispositifs sont annoncés. Sur un site vitrine UPEC, c'est compliqué d'afficher un planning qui peut changer. L'idée, plutôt c'est que nous le communiquerons aux doyens, aux directeurs des composantes, à notre réseau, on a plusieurs réseaux de relations internationales, aux chargés des étudiants internationaux. Nous avons les listes de tous les primo-entrants. Alors, nous communiquons dans la mesure des listes que nous avons, la difficulté est parfois d'identifier les étudiants internationaux qui ne passeraient pas par les plateformes officielles, mais c'est un autre sujet.

Autrement, la page « apprendre le français » a été refaite et vous aurez toutes les informations plus facilement. Cela montre que la séparation avec le Département de FLE a été effective.

Mme MARQUEZ : Le site n'est peut-être pas une bonne idée, mais, même en sachant que les cours existent, le planning est difficile à trouver. J'ai dû vous écrire pour l'avoir parce que je l'avais demandé à la composante qui n'a pu me le fournir. Il faudrait réfléchir à un affichage, je ne sais pas lequel. Tout le reste, je l'ai trouvé, effectivement, sans problème.

Sur le planning, j'avais juste une dernière remarque, je ne sais pas si vous allez le modifier, mais jusqu'à présent, les cours étaient essentiellement le mercredi, en fin d'après-midi, ce qui empêchait certains étudiants de venir. Si c'était réparti sur d'autres jours de la semaine, les étudiants pourraient plus facilement trouver un cours qui leur conviennent. C'est peut-être lié aux disponibilités des intervenants qui viennent du secondaire, mais ce serait une piste intéressante de varier les jours d'intervention.

Mme TORRIERO : Bien évidemment, on dépend de la disponibilité des intervenants. Il s'agit d'un dispositif qui est gratuit et en dehors des maquettes obligatoires, donc on ne peut pas non plus mettre des cours en journée. La primauté revient à la maquette dans laquelle l'étudiant est inscrit. Concernant l'affichage, je dépends de l'information qui est descendue dans vos structures, donc mettre un planning sur un site qui va changer et s'adapter aux intervenants, cela n'avait pas de sens sur un site institutionnel.

Mme MARQUEZ : Sur les cours, je comprends bien que ce ne soit pas un choix. Je pense, effectivement, que c'est une bonne idée de les mettre en fin d'après-midi ou en début de soirée parce que les étudiants sont libres, simplement tous se trouvaient sur le mercredi.

Mme TORRIERO : Cela dépendait de la disponibilité des enseignants.

M. THAUVRON : Très bien, merci, Sonia, y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, merci beaucoup, Carole pour ce très beau travail réalisé par la DRI. Nous avons épuisé l'ordre du jour, nous pouvons passer aux questions diverses.

6. Questions diverses

M. GACHOWSKI : Il s'agit d'une motion déposée en commun entre l'Union étudiante et l'UPEC EN COMMUN. Je ne sais pas si vous avez besoin que je vous la relise ou si tout le monde a pu en prendre connaissance.

M. THAUVRON : Tu peux la distribuer, si tu l'as.

M. GACHOWSKI : Normalement, elle est sur le sharepoint. Cette motion fait suite à celle qu'on a déposée l'année dernière, à la même période, sur laquelle il y avait eu, quand même, un travail, on avait passé beaucoup d'heures en conseil à réfléchir sur le choix des mots. Au final, aucune suite n'a été donnée à cette motion qu'on a déposée. Il nous a semblé extrêmement pertinent et nécessaire, au vu du contexte actuel, de redéposer une motion pour dénoncer la situation au Proche-Orient et je remercie vraiment l'Union étudiante de nous avoir invités à ce travail. Ce qui est dit dans cette motion reprend plus ou moins ce qui a été fait, il y a un an. On recontextualise à nouveau la situation, avec des chiffres qu'on a déjà cités, mais aussi de nouveaux chiffres, de nouvelles données, de nouveaux rapports d'ONG qui sont de plus en plus alarmants, notamment sur la situation humanitaire dans la bande de Gaza, sur un potentiel risque de famine. Il faut savoir que tous les termes qu'on utilise sont les mêmes que ceux utilisés dans le cadre de la CPI, rien n'est inventé, tout est référencé et documenté grâce à la bibliographie que vous pouvez retrouver à

la fin. Tout ça pour dire qu'aujourd'hui, nous sommes préoccupés par énormément de points, que ce soit au niveau international, national et même local. Vous pouvez retrouver, notamment, nos exigences à la fin de la motion :

- Un cessez-le-feu immédiat entre Israël et Gaza, mais aussi de manière générale au Proche-Orient
- Une cessation du blocus humanitaire, la reconnaissance de l'État palestinien par la France
- La suspension des accords de partenariats entre l'UPEC et les universités israéliennes soutenant l'occupation et la colonisation des territoires palestiniens ainsi qu'avec les entreprises entretenant des liens avec Israël, notamment sur la question de l'armement
- L'accueil des étudiants palestiniens
- La solidarité avec la communauté universitaire palestinienne via les programmes PAUSE et UXIL, déjà déposés et cela nous semble très important de renouveler notre demande à travers cette motion

Aujourd'hui, nous sommes, quand même, face à une situation où on a des exigences envers l'avenir, envers les gens qui nous regarderont dans le futur et je pense qu'il est temps de prendre nos responsabilités sur ce qui se passe, à l'échelle personnelle comme à l'échelle de l'université et à l'échelle nationale. Voilà pourquoi on a fait ce travail aujourd'hui.

M. DUBOIS-RANDÉ : Je vais reprendre la parole, parce que la motion n'a pas beaucoup changé, pour dire qu'on fait, quand même, beaucoup de choses. On est dans le cadre du réseau universitaire sans frontières, RUS, on a des étudiants qu'on va accueillir. On n'est pas inactif. J'ai, personnellement, soutenu des colloques académiques sur la Palestine. On est sur le programme PAUSE pour accueillir des enseignants-chercheurs. On n'est pas du tout dans la communication, mais dans l'action. C'est quelque chose que vous ne voyez peut-être pas, mais, en tout cas, on se mobilise énormément sur le plan de

l'Université. En ce qui concerne la CFVU, elle a une responsabilité particulière et n'a pas à se prononcer sur le cessez-feu, et cetera même si, moi, je suis évidemment pour. La situation à Gaza est horrible et tout le monde est d'accord là-dessus, mais à un moment donné, qu'est-ce qu'on veut faire, nous, en tant qu'Université? Il s'agit d'agir sur l'accueil des étudiants et des chercheurs, il s'agit de dénoncer, effectivement, je suis d'accord sur les deux premiers paragraphes, après tout le reste sur les Nations unies, on sait que ça ne relève pas de la CFVU et je l'avais déjà dit, d'ailleurs, à l'époque ! Moi, je suis pour accueillir les étudiants palestiniens, les chercheurs, pour développer des colloques académiques, si nécessaire, mais ne demandons pas aux élus de la CFVU ce qui ne relève pas de leur responsabilité.

Allons dans l'action et nous sommes actifs, ça, je pense que tu ne l'as pas dit, Thomas, mais nous sommes actifs là-dessus, en particulier via le cabinet très en contact, pas seulement avec la Palestine, mais avec d'autres étudiants étrangers dans le cadre du RUS, ça, ce sont des bons moyens d'action ! Par contre, tout le reste n'est pas nécessaire. Je rappelle qu'en tant que Président, c'est un sujet sur lequel, aujourd'hui, on a apaisé les choses au niveau de notre université. Vous savez que dans cette université, on a des communautés de sensibilités extrêmement différentes, certains de confession juive se prononceront, d'ailleurs, contre l'État d'Israël et contre le gouvernement, plutôt, dont tout le monde reconnaît, aujourd'hui, qu'il est d'extrême droite et va-t-en-guerre, ça, il n'y a aucun problème, je pense que c'est partagé, mais ce n'est pas à nous de prendre des positions politiques. Prenons des positions universitaires et non politiques ! Dénonçons les choses, les deux premiers paragraphes me vont bien, et soyons dans l'action ! L'action, c'est de soutenir l'accueil des étudiants de Palestine et de Gaza, de soutenir le RUS et le programme PAUSE.

Je suis absolument contre le fait de s'en prendre à des universités israéliennes parce que vous avez, peut-être, vu qu'il y a un certain nombre

d'universitaires israéliens, aujourd'hui, qui se prononcent contre leur gouvernement, laissons-leur cette chance ! Aujourd'hui, il y a une mobilisation en Israël, avec des civils qui, pour beaucoup, ne soutiennent pas une extrême droite religieuse extrêmement agressive sur la Palestine, quelque chose d'ignoble et sur lequel il n'y a pas de discussions ! Ce n'est pas à nous de prendre parti là-dessus, nous devons prendre parti dans l'action et non dans la communication ! Voilà ce que je proposerai.

M. THAUVRON : Thomas, cette université se grandira en sauvant des étudiants gazaouis et pas en faisant de la communication. Quand il y a eu ce qu'il s'est passé en Syrie, on a accueilli des dizaines d'étudiants syriens, on les a formés au FLE et après ils ont poursuivi leurs études. Moi, j'en ai eu un dans ma licence, il a continué en apprentissage et, avec l'argent gagné, il a pu faire venir sa mère en France. Encore une fois, il y a la communication et ce qui relève de la CFVU. Moi, je préfère qu'on fasse des choses à bas bruit, qu'on aide le RUS, en faisant ça, on se grandit et on sauve des gens et pas en faisant de la communication ou en expliquant qu'il faut arrêter la guerre, ce n'est pas notre rôle et cela ne fera strictement rien avancer. En ayant des propos peut-être trop marqués, on peut cliver et ça peut devenir contre-productif, ce qui serait la pire des choses.

M. GERMAIN : La réponse que vous faites est assez similaire à celle de l'an dernier. On est tous d'accord pour dire qu'il faut accueillir les étudiants palestiniens et les aider concrètement par l'action. Prendre position, par exemple, sur la reconnaissance de l'état palestinien, ce n'est pas de la simple communication, c'est une prise de position et c'est dans la tradition universitaire de prendre des positions. D'ailleurs, cette université a pris position sur la réforme des retraites, sur les élections législatives en juin dernier et le danger représenté par l'extrême droite. Il peut y avoir des points

de désaccord, mais refuser par principe qu'une université prenne des positions, à condition peut-être d'y réfléchir, de ne pas offenser d'être impartial, pour moi, ça ne peut pas être décrit comme relevant simplement d'une communication. Cela ne s'oppose pas au fait d'agir concrètement.

Mme ZILLIGEN : Déjà merci parce que le sujet est vraiment très intéressant. Maintenant, en tant que liste Bouge ta fac, nous n'avons pas été associés à ce projet et nous n'avons pas été invités à réfléchir à cette motion. Malheureusement, nous n'avons pas pu en débattre en interne donc, aujourd'hui, on ne pourra pas se prononcer ou avoir une position de groupe en tant que tel. Mais on vous remercie, quand même, pour cette réflexion.

M. GACHOWSKI : Merci beaucoup pour votre réponse modérée et assez juste. Mais nous, ce qu'on souhaite c'est, quand même, d'avoir une prise de position. On parle de faire dans l'action et de ne pas faire dans la communication. Moi, je me rappelle que, lorsque le conflit russo-ukrainien a commencé, nous avons reçu des mails sur notre boîte mail étudiante, il y a eu un affichage de soutien à l'Ukraine et aux Ukrainiens qui s'exilaient, ce qui n'a pas été le cas quand le conflit israélo-palestinien a éclaté. Depuis les attaques du 7 octobre, il n'y a eu aucun mail, aucune communication sur la situation dramatique humanitaire engendrée, comme ça a pu être fait avec l'Ukraine. Je pense que c'est important de faire dans l'équité et l'égalité et d'en parler, à juste titre, comme cela a été fait dans d'autres conflits que j'ai cités. Ce n'est pas simplement de la communication, c'est aussi afficher la position que nous ne tolérons pas ce qui se déroule à Gaza. Je pense que les Gazaouis ont le droit à autant de respect et d'attention que les Ukrainiens. Effectivement, on est là pour agir, mais cette action ne doit pas être masquée et invisibilisée. Les gens doivent savoir ce qui est fait et on ne doit pas se contenter de dire, au détour d'une petite CFVU, qu'il se passe des choses, il faut aussi qu'on le montre. Il faut

montrer que la communauté universitaire est solidaire ! Par ailleurs, je reviens sur un point de la motion qu'on a un peu ignoré, c'est sur les partenariats avec certaines entreprises, qui posent un véritable problème, au vu de leur prise de positions politiques. On a des entreprises qui participent à l'établissement de colonies en Cisjordanie et qui financent ces implantations illégales au regard du droit international. Il y en a également qui produisent de l'armement qui sert, aujourd'hui, à blesser et tuer des civils. Pour nous, ce n'est plus acceptable de poursuivre ces partenariats même si le monde universitaire en a besoin, il faut savoir les remettre en cause.

M. THAUVRON : Si on suivait ta logique, il n'y aurait plus aucun partenaire financier qui serait partenaire de l'UPEC. BNP Paribas est le premier employeur des diplômés de l'UPEC et conteste, d'ailleurs, ce que tu dis, moi, je n'en sais rien, je ne suis pas journaliste, je n'ai pas fait d'investigations. Ta référence vient de ceux qui appellent au boycott, donc ce n'en est pas une. Encore une fois, j'entends tout ce que tu dis, je suis pour qu'on accueille le plus possible de Gazaouis. Je suis pour avoir une motion qui soit la moins clivante possible, c'est-à-dire qu'on garde les deux premiers paragraphes, on garde les deux dernières mesures qui relèvent très clairement de notre université. Après, chacun est libre de s'engager à titre personnel sur cette thématique. Je ne représente pas la totalité des étudiants et salariés de l'UPEC, toi, non plus, ce sont des choix individuels, en tout cas, je ne pense pas que cela ne relève de la CVFU.

Mme HALLERMEYER : Par rapport à la motion proposée, il ne faut pas oublier que Thomas, l'Union étudiante, UPEC en commun, quand on propose une motion, on ne la présente pas en tant que personne, on la propose vraiment afin de représenter les étudiants. Sur les réseaux sociaux, il y a un grand débat sur la position de l'UPEC vis-à-vis de ce conflit et de nombreux étudiants sont

en colère. Je vous parle en tant qu'élue étudiante, c'est de plus en plus difficile de les tempérer. Je pense que si l'UPEC ne prend pas de position, à l'avenir, certains étudiants iront jusqu'au blocus.

M. THAUVRON : Premièrement, nous ne refusons pas de prendre position, nous souhaitons juste un texte moins clivant. Deuxièmement, nous ne faisons pas du tout de publicité de ce qu'on fait.

Mme MARQUEZ : Alors, tout d'abord, je voulais revenir sur les partenariats avec les universités, la question n'est pas de boycotter les chercheurs, ce sont les universités. Il s'agit non pas de boycotter des personnes, mais des institutions, symboliquement. Vous citez des chercheurs israéliens opposés au gouvernement de Netanyahu, ces chercheurs-là sont sanctionnés par les universités de leur pays.

M. DUBOIS-RANDÉ : Non, je connais le sujet, vous ne pouvez pas dire ça, c'est faux !

Mme MARQUEZ : En tout cas, il y a des références sur la question qui donne le nom de chercheurs ayant été chassés de l'université pour leur position. Ce n'est pas une rupture avec les chercheurs, mais avec les institutions universitaires qui posent problème. Sur la représentation, certes, nous ne représentons pas tout l'UPEC, mais nous sommes élus, donc nous sommes légitimes. Les actions menées par la Présidence ne sont pas incompatibles avec la communication et une prise de position. Vous nous dites qu'il ne faut pas être clivant, dans ce cas, il faut regarder ce qui l'est dans le paragraphe. Est-ce que le cessez-le, c'est clivant ? Si la question, c'est dire que ce n'est pas à cette CFVU de se prononcer, comme disait, Philippe, nous l'avons déjà fait pour l'extrême droite, donc je ne vois pas le problème. Est-ce que la cessation du

blocus humanitaire, c'est clivant ? Il faut nous expliquer ce qui est clivant dans ce texte et nous en pourrions discuter pour l'enlever.

M. DUBOIS-RANDÉ : L'UPEC s'est prononcée très tôt sur le sujet. Moi, je m'inscris complètement sur le cessez-feu, et cetera. Il n'y a aucune ambiguïté. Je parle, aujourd'hui, de la responsabilité d'un conseil d'université et de sa position dans le cadre de sa représentation de 40 000 étudiants et 10 500 personnels.

M. GERMAIN : Nous sommes leurs élus !

M. THAUVRON : Nous n'avons pas été élus sur cette thématique-là !

M. DUBOIS-RANDÉ : Je me suis prononcé personnellement contre l'extrême droite et pas en tant que Président. On ne veut pas de motion polémique parce que, derrière, on peut demander à la CFVU de quel droit elle s'est permis de voter cette motion, même si vous êtes élus, au nom de tout l'UPEC. Il y a des choses que l'on peut garder dans cette motion et des choses que l'on ne peut pas garder. On n'a pas fait de publicité sur l'accueil des étudiants palestiniens, pourquoi ? Parce que cela fait partie du travail de l'université. Est-ce que je vais aller dire sur les réseaux sociaux que je m'engage à accueillir des étudiants et des chercheurs palestiniens ? Non ! Pourquoi avoir besoin de le dire alors que je le fais ? Par contre, qu'on laisse les deux premiers paragraphes, moi, ça me va bien, ils sont, quand même, costauds. Que l'on dise, que l'UPEC se prononce en faveur d'un cessez-le-feu, pourquoi pas ? Je dis simplement que l'effet serait, peut-être, moins percutant, mais, moi, je ne suis pas contre. Et la levée du blocus, bien évidemment, on peut le garder. En revanche, la reconnaissance de l'État de Palestine, ce n'est pas notre sujet, ce n'est pas à nous de le faire, on n'est pas qualifié en tant que CFVU. C'est la position politique d'un pays et

oui, la France doit le reconnaître. Nous sommes des universitaires, il ne faut pas tout confondre ! Ne mettons pas une longue motion faisant du percutant et concentrons sur l'action.

M. GACHOWSKI : Merci beaucoup, pour cette réponse. Pour être très honnête, on a quand même saisi, l'année dernière, le conseil d'administration, le conseil académique, la CFVU, on a alerté sur ce drame humain, effectivement peut-être que l'UPEC est dans l'action, mais on a quand même exprimé le souhait que l'Université prenne position. Au-delà du fait qu'on propose des motions, l'Université aurait pu se saisir du sujet.

M. DUBOIS-RANDÉ : Au départ, j'étais partant pour voter cette motion, mais le conseil d'administration a refusé.

M. GACHOWSKI : Pourquoi une autre motion clivante n'a-t-elle pas été proposée ?

M. DUBOIS-RANDÉ : J'ai demandé et certaines personnes, dont certains des juristes, se sont opposées à cette motion en disant que ce n'était pas le rôle de l'Université. Moi, j'étais partisan d'une motion forte et très précise. Là-dessus, il n'y a pas d'ambiguïté !

M. GACHOWSKI : Pour nous, cette motion est la motion telle qu'on la souhaite. Si vous voulez garder les deux paragraphes et les deux dernières propositions, vous pouvez, on ne votera pas contre, mais nous ne pourrons pas y adhérer complètement. Nous serons critiques vis-à-vis d'une motion qui nous semble incomplète et nous devons communiquer dessus.

M. DUBOIS-RANDÉ : À ce moment-là, on n'avance pas. Ce que je proposerai, c'est de garder les deux premiers paragraphes, le cessez-le-feu et la cessation du blocus humanitaire. En ce qui concerne la reconnaissance de la Palestine, la suspension des partenariats, je suis contre. Sur l'accueil des étudiants palestiniens et la solidarité, on peut aller plus loin en développant sur le travail avec le RUS et les associations.

M. GERMAIN : Sur la question de savoir si on est habilité à prendre position sur la reconnaissance de l'État de Palestine. Nous sommes élus donc on prend position, puis on communique sur notre prise de position auprès de nos collègues et ce sont eux qui décident si on a eu raison ou s'ils considèrent qu'ils ne nous avaient pas élus pour ça, c'est dans les urnes que ça se tranche, cette histoire !

M. DUBOIS-RANDÉ : Regarde combien on est, les gens sont partis ! Moi, pour aller dans le sens des étudiants, je suis pour une motion assez frappante avec cessez-le-feu et cessation de blocus humanitaire. Mais tout le reste, d'abord, elle ne sera pas lue, autant être percutant ! C'est ce que je vous propose !

M. GERMAIN : Mais après cela se tranche par le vote et chacun se fera sa propre opinion. Que chacun se positionne et communique. Que les élus étudiants défendent leur position et fassent la publicité de leur vote auprès des étudiants. Que les différentes listes prennent position et fassent la publicité devant leur collège, universitaire et administratif. Et puis, chacun se fera sa propre opinion, mais ce n'est pas à nous de dire qu'on ne va pas prendre position parce que nous ne représentons pas tout le monde. Que, dans une université, on prenne position pour la reconnaissance de l'État de Palestine qui est inscrite dans les cartes de l'ONU depuis 1948, ce n'est quand même pas

une grande révolution ! Vous allez sur internet, sur les cartes, il y a l'État d'Israël et l'État de Palestine à côté !

M. DUBOIS-RANDÉ : Pourquoi ne l'avez-vous pas proposé au CAC, tout à l'heure ? Là, on est en CFVU, on est beaucoup moins nombreux.

M. BOFFA : Je ne souhaite pas parler du fond parce qu'on pourrait en débattre pendant des heures, mais j'ai un problème sur la méthode. Je trouve que c'est problématique de parler d'un sujet aussi important, en fin de séance, alors que les associations étudiantes n'ont pas été consultées et que nous n'avons pas pu en parler à nos collègues. Cela me paraît gênant de prendre une position aussi importante à 8 ou 10 élus et d'engager l'UPEC là-dessus. Je pense qu'il faudrait faire un vrai travail de réflexion en amont, mais ce qui est en train de se passer, en ce moment, ne me paraît pas démocratique ! Je ne me sens pas légitime pour engager des collègues là-dessus.

M. GERMAIN : Il y a deux questions, celle de savoir si on est légitime, par exemple, en CAC pour en parler.

M. BOFFA : Je parle de ce qui se passe en ce moment. On nous présente une motion en fin de séance et nous demande de prendre position.

Mme MARQUEZ : Les motions se votent en fin de CFVU, mais l'ordre du jour était chargé, on nous a demandé de faire vite sur les interventions et sur les débats.

M. THAUVRON : C'est dommage de ne pas l'avoir mis au CAC qui était juste avant.

M. DUBOIS-RANDÉ : Au CAC, on avait du temps et on était plus nombreux. C'était le moment pour faire un débat, il nous restait une demi-heure de flottement. Là, c'est vrai que les conditions ne sont pas idéales. Je ne suis pas contre le fait de prendre une position, mais il ne s'agit pas d'être clivé, il s'agit d'être percutant, avec un message clair et ne pas commencer à parler de 48 ! Soyons percutants, accueillons des étudiants et les chercheurs, ça, c'est de l'action !

M. GACHOWSKI : Je pense avoir fait la consultation sur ce sujet. Ce n'est pas la première fois que cette motion revient. C'est, quand même, la quatrième fois qu'on y est confronté. Le fait qu'il n'y ait plus d'élus à la fin des séances, c'est la même problématique à chaque fois, donc à moins qu'on ne le fasse passer en début de séance, qu'on y passe deux heures, je ne vois pas l'issue de cette motion.

M. THAUVRON : Sauf à avoir quelque chose de plus consensuel, Thomas !

M. GACHOWSKI : Ce que tu proposes, Jean-Luc, on peut parfaitement l'entendre et le fait que tu proposes d'intégrer le cessez-le-feu et la fin du blocus, on voit vraiment le pas qui est fait. On est d'accord pour voter une motion comme ça, même si cela ne nous convient pas en tant qu'organisation syndicale à 100 %.

M. DUBOIS-RANDÉ : Je vous propose, en tant que Président, de voter les deux premiers paragraphes avec les deux dernières mesures.

Mme HALLERMEYER : Je voulais revenir sur un petit point par rapport à la consultation des uns et des autres. Est-ce qu'il est obligatoire de tous se consulter pour certaines choses ? Je demande ça parce qu'il y a eu un groupe

de travail sur le congé menstruel, personnellement, je n'ai pas reçu de mail à ce propos. Mais est-ce que c'est obligatoire de faire des groupes de travail sur ce sujet et de tous se consulter ?

M. THAUVRON : C'est-à-dire qu'il y a des sujets pour lesquels nous avons été élus et nous avons une légitimité totale. Sur ce point, nous sortons du cadre de nos missions à la CFVU, donc cela peut poser des soucis de légitimité par rapport aux gens que nous représentons. Ce n'est pas une question basique concernant, par exemple, le calendrier des études.

M. GACHOWSKI : Merci Jean-Luc, on sent que les choses avancent depuis un an, nous sommes d'accord pour voter sur la motion dans les conditions que tu proposes même si nous aurions préféré une motion plus engagée, je pense que ce sera déjà une grande avancée pour notre université. Et j'ajoute que, si on pouvait faire la publicité de cette motion, ce serait également bienvenu.

M. DUBOIS-RANDÉ : D'accord, est-ce que nous pouvons partir sur cette proposition ?

M. BOFFA : Je vote contre, car je m'oppose à la méthode. Il serait préférable de renvoyer le vote de cette motion à un prochain conseil avec un vrai travail de consultation en amont.

M. GACHOWSKI : Si je puis me permettre, c'est un travail qu'on a déjà fait trois à quatre fois, malheureusement, c'est toujours la même situation qui se répète. Sur la suppression des paragraphes et sur les termes proposés par Jean-Luc, à chaque fois, nous avons reçu un consensus de la part de la CFVU. Aujourd'hui, nous, nous proposons de faire enfin ce consensus, mais c'est un travail qui a été fait avec les mêmes élus.

M. BOFFA : Vous êtes deux à faire consensus, actuellement, ce n'est pas démocratique.

M. GACHOWSKI : Malheureusement, si nous reportons comme ça, à chaque fois, je pense qu'on n'arrivera jamais à faire voter cette motion.

M. BOFFA : Il faut mettre la motion à l'ordre du jour de la prochaine CFVU.

M. DUBOIS-RANDÉ : Je propose donc que nous votions le report de la motion.

M. GERMAIN : Si la motion est reportée, il nous faut un calendrier précis et un engagement de la Présidence sur une date.

M. DUBOIS-RANDÉ : Il ne s'agit pas d'esquiver la question seulement les conditions ne sont pas réunies pour prendre de décision, il y a des associations étudiantes qui veulent réfléchir. Je suis d'accord avec Romain, nous ne pouvons pas prendre de position dans la précipitation, comme ça, à 18 h. À titre personnel, je suis prêt à me positionner sur cette motion, parce que je trouve que cette situation au Proche-Orient est inadmissible, mais les autres élus pourraient nous reprocher de l'avoir fait sans les consulter.

M. THAUVRON : Qui souhaite le report du vote de la motion ?

M. GERMAIN : Sans date déterminée ?

M. BOFFA : Avec un engagement de le mettre au prochain CAC plénier.

M. THAUVRON : C'est bien de le mettre au prochain CAC plénier, c'est plus légitime.

M. DUBOIS-RANDÉ : Je m'engage à ce qu'on reporte cette motion au prochain CAC plénier, Thomas, que tu puisses travailler avec l'ensemble des étudiantes et étudiants, que l'on puisse avoir un temps de discussion en début de séance et que l'ensemble des élus prenne connaissance de cette motion.

M. THAUVRON : Je propose qu'on passe au vote sur le report de la motion.

Mme MARTIN donne les procurations.

Le report de la motion au prochain CAC plénier est adopté.

La séance est levée à 18 h.